Frédéric Saffroy 4 avenue Velasquez 75008 PARIS

Tel.: 01 53 83 74 00 Fax: 01 53 83 74 01 Mob.: 06 73 47 13 07

MISSION D'IDENTIFICATION ET D'HISTORIQUE DES VESTIGES MILITAIRES DE LA ZONE LITTORALE

HISTORIQUE (1888 – 1945) DE LA DEFENSE DES COTES A MARTIGUES

(décembre 2007)



LA DEFENSE DES COTES A MARTIGUES

PARTIE 1

1888 - 1939: DE L'ABANDON A LA RECONSTRUCTION

La commune de Martigues est située au point de rencontre de plusieurs ensembles géographiques côtiers de caractère contrasté : le golfe de Fos, l'étang de Berre, la chaîne de l'Estaque et la rade de Marseille. A la veille de la guerre de 14-18, cette partie du littoral méditerranéen appartient :

- au 5^{ème} arrondissement maritime, dont la Préfecture maritime est à Toulon
- à la XV^{ème} région militaire, dont l'État major est à Marseille.

A cette époque, la défense des côtes est de la compétence du ministère de la Guerre. Dans les quatre grands ports de guerre (Cherbourg, Brest, Toulon et Bizerte), la défense contre l'ennemi "flottant" est néanmoins assuré par la Marine. Cette double compétence (à la fois spatiale, temporelle et fonctionnelle) n'est pas favorable à l'organisation efficace et coordonnée de la défense des frontières maritimes. Les évènements de la guerre de 14-18 vont amplement le démontrer et justifier une réforme radicale de l'organisation de la défense des côtes en 1917 et 1921 ¹.

Hormis l'extraction de pierres de construction dans les carrières de la Couronne à l'histoire déjà ancienne ², jusqu'au début du XXème</sup> siècle Martigues est principalement le centre d'activités traditionnelles liées à la pêche et à l'agriculture, ainsi qu'aux artisanats et industries associés (chantiers navals, notamment) ; les industries chimiques (savon, soudes) étant d'implantation récente sur la côte (Lavera et Ponteau). Reliée à Marseille par une seule route et au réseau ferroviaire par le nord (Pas des Lanciers), cette "presqu'île" apparaît alors isolée par l'étang de Berre et le massif de l'Estaque. Bien que des canaux soient venus désenclaver le nord du golfe de Fos à Port-Saint-Louis du Rhône et Port de Bouc, les infrastructures en projet pour assurer la liaison vers le sud-est et Marseille (ligne ferroviaire Martigues-Estaque, viaduc de Caronte et tunnel du Rove) ne sont pas encore achevées en 1914. Du point de vue de la défense des frontières maritimes, Martigues ne présente donc pas alors un caractère prioritaire. Dès lors, rien ne justifiait le maintien, ni la création d'ouvrages de défense côtière.

1

Je me permets de renvoyer à mon article : "La difficile renaissance de la défense des côtes de 1917 à 1926", *Revue Historique des Armées*, 3^{ème} trimestre 2003, p. 90-106.

François BOTTON, "Les carrières marines de la Couronne, Martigues, et les monuments du littoral Marseillais", *Monumental*, 2003, p. 16-19.

1. 1888-1914: LE DECLASSEMENT DES BATTERIES DU GOLFE DE FOS ET DE MARTIGUES

Au cours de leur séance du 3 décembre 1888, le *Comité de défense* et le *Conseil supérieur de la Guerre* (CSG) décidèrent le déclassement de l'ouvrage de Fort de Bouc, ainsi que celui de plusieurs batteries du secteur de Marseille-Fos (embouchure du Rhône, la Lèque à Port-de-Bouc, Carry, La Joliette, Endoume, etc.). La loi du 27 mai 1889 consacra cette décision en rayant ces batteries du tableau des places de guerre ³.

Après ces déclassements, la fortification de la région du golfe de Fos et de Martigues ne fut pas considérée comme nécessaire. Une note antérieure à 1898, bien que reconnaissant la « grande importance » de Port de Bouc « en raison de sa situation à l'entrée de l'étang de Berre et au débouché du canal d'Arles » ⁴, constate toutefois :

« A l'ouest de l'étang de l'Estomac, la plage n'a qu'une faible déclivité ; elle n'est abordable que par des temps extrêmement calmes ; et encore devrait-on se mettre à l'eau à une grande distance pour gagner le rivage. D'ailleurs, on tomberait en arrière dans des étangs et des marécages et tout ce terrain n'est pas favorable à une attaque » ⁵.

Par ailleurs:

« Depuis Bouc jusqu'au cap Couronne, la côte est le plus souvent à fleur d'eau mais jamais terminée en plage. Les embarcations peuvent aborder presque partout ; les gros vaisseaux peuvent s'approcher du rivage à des distances variant entre 600 et 1000 m. On ne trouve dans cette partie que de petites calanques sans grande importance, dont les meilleurs sont celles du Ponteau, de Laurons, de Bonnieu, où ne peuvent entrer que des bâtiments de cabotage, et le petit port de Carro, pouvant recevoir des bateaux calant 3 m, par les vents de l'E. à l'O. par le Nord, mais d'où il faut s'enfuir au plus vite quand le vent tourne au S.E.

En arrière du rivage, le terrain descendant des hauteurs de l'Estaque, forme une série de mamelons qui s'abaissent successivement jusqu'à Bouc. Ils sont composés de roches calcaires qui opposent de grandes difficultés au passage du rivage vers l'intérieur, de sorte qu'il serait facile d'arrêter des troupes débarquées sur cette côte avant qu'elles aient pu atteindre la route de Martiques à Marseille.

Entre le cap Couronne et la pointe de [la] Corbière, la côte est presque partout escarpée et inaccessible (...) Dans toute cette partie de la côte, le terrain en arrière est montagneux, généralement aride et d'un accès difficile. On y trouve qu'un très petit nombre de communications carrossables permettant de gagner la plaine de l'étang de Berre et la grande route qui relie port de Bouc et Martigues à Marseille » ⁶.

En raison de sa situation géographique et de son éloignement de Marseille, la côte qui s'étend du golfe de Fos au cap Méjean ne fait ainsi l'objet d'aucun aménagement fortifié. Tant le programme de défense de 1905 que celui de 1913 ne prévoient aucune défense fixe à l'ouest des ouvrages de Niolon.

Loi du 27 mai 1889 portant classement et déclassement d'ouvrages de défense, *Bulletin Officiel de la Guerre*, édition méthodique, fasc. n° 48, p. 177 à 213.

Notice descriptive sur le secteur côtier de Marseille (Secteur n° 16), s.d. [avant 1898], p. 4 (SHAT-7 N 1914).

⁵ *Ibid*, p. 5.

⁶ *Ibid*, p. 6.

Le Plan XVII du 1^{er} avril 1914 ne cite que pour mémoire la zone littorale de Martigues, en ne mentionnant que les sémaphores de Port de Bouc et du cap Couronne ⁷. En revanche, il est prévu d'affecter des troupes à la protection de la zone nord de Marseille, afin :

« de surveiller, de concert avec les douaniers, les ports ci-après : Carro, Sainte-Croix, Anse de Bourmandariel, les ports de Sausset, Carry le Rouet, de Gignac, de Méjean, de Niolon.

S'opposer à toute attaque pouvant provenir de détachement ennemis, venant de ces directions, et aussi de Port de Bouc, par Martigues, et tentant de s'élever sur les hauteurs, dans l'intention de prendre à revers l'aile droite du front de mer » ⁸.

2. LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

2.1. 1914 : le désarmement des ouvrages de côtes

Si les premiers coups de canons de la Grande Guerre furent tirés au matin du 4 août 1914 par les croiseurs allemands *Goeben* et *Breslau* sur les batteries françaises des fronts de mer de Bône et Philippeville (Algérie), l'alerte fut de courte durée, les deux navires allemands trouvant refuge dans le Bosphore dès le 10 août 1914. Pour plusieurs mois la Méditerranée occidentale est dès lors aux mains de l'Entente. Le transport des troupes et des armes du XIXème corps d'Armée (Algérie) vers la Métropole (dit "*Transport* Spécial") peut donc être réalisé sans encombre à destination des ports de Marseille et de Sète (89 navires conduisent à bon port 49.000 soldats et 11.800 chevaux) ⁹. Dans ces conditions, le ministère de la Guerre, en charge de la défense des côtes, décida de désarmer les ouvrages côtiers afin de renforcer l'artillerie lourde, alors en cours de création, sur le front du nord est.

Les premiers désarmements furent entrepris dès le 11 août 1914 sur les ouvrages de l'Atlantique ¹⁰. Fin septembre 1914, il fut demandé aux Préfets maritimes de Brest, Lorient et Toulon de procéder à l'identification des batteries de leur front de mer pouvant être désarmées ¹¹. Le 11 mai 1915, en prévision de l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés de l'Entente (23 mai 1915), il fut en outre décidé de désarmer entièrement les batteries de côte de Marseille et de rappeler tout leur personnel à Toulon ¹². Toutefois, au 19 juin 1915, il demeurait sur le front de mer de Marseille 25 pièces de 24 cm et de 240 mm, dont l'approvisionnement avait été néanmoins réduit à 100 coups par pièce ¹³.

Plan XVII – Plan de mobilisation de la Place de Marseille, 1^{er} avril 1914 (mise à jour du 1^{er} juin 1914), (SHAT-7 N 1914).

⁸ *lbid*, 2^{ème} Partie, p. 10.

Paul CHACK et Jean-Jacques Antier, *Histoire maritime de la Première Guerre Mondiale*, Tome 2, France-Empire, Paris, 1970, p. 33.

Dépêche Ministérielle (DM) n° 8.104-l/ll du 11 août 1914 de l'EMA 1 (Guerre) au ministre de la Marine (SHM-SS Ee 3).

Rapport du 30 septembre 1914 de l'EMG 2 (Marine) au ministre de la Marine (SHM-SS Ee 3).

Rapport du 11 mai 1915 de l'EMG 2 (Marine) au ministre de la Marine (SHM-SS Ee 3).

DM n° 789.39-2/3 du ministre de la Guerre (Artillerie) au ministre de la Marine (EMG 2) (SHM-SS Ee 3).

Les « 240 guerre »

Les pièces d'artillerie étaient conçues et destinées soit à la Marine (artillerie navale), soit à la Guerre (artillerie). Les

objectifs, les contraintes, les moyens, les techniques, les calibres et les munitions étaient différents... La défense des côtes, dépendant suivant les lieux, de la Marine ou de la Guerre, présentait ainsi à la veille de la Grande Guerre une variété de pièces d'artillerie représentant un véritable cauchemar pour les approvisionnements et les doctrines d'utilisation.

Après la guerre de 1870, la Guerre entreprit une rationalisation de l'armement des batteries de côte. Trois calibres finirent par être retenus : le 95 mm, le 240 mm et le 270 mm. A titre exceptionnel, il était possible de trouver du 19 cm et du 32 cm. Du point de vue technique, l'usage voulait que l'on exprimât le calibre des pièces en fonte (les plus anciennes) en centimètres et celui des pièces en acier en millimètres.

Le premier modèle de ce calibre à être adopté fut le canon de 24 cm M^{le} 1876 « *Guerre* » dit de 24 G. Tant cette pièce que son affût furent améliorés et de nombreux modèles se succédèrent jusqu'en 1903. Ils armèrent les ouvrages côtiers jusqu'en 1940.

	Canon G de 24 cm M ^{le} 1876	Canon G de 240 mm M ^{le} 1884	Canon G de 240 mm TR M ^{le} 1903
Poids (canon)	16.200 kg	14.000 kg (GP = 22.000 kg)	14.000 kg
Longueu	20 calibres	26 calibres (GP = 31 calibres)	26 calibres
Affût(s)	GPC – GPA – à frei à lames – de côte M ^{le} 1911 G	M ^{le} 1980 - M ^{le} 1890-03	1903 TR – 1903-24 TR
Cadence	1 coup / 4 min. (GPC 1 coup / 2 min. (191		2 coups / min.
Portée (*)		9,5 km – 12,5 km	9,5 km – 17,5 km
Batteries (Marseille [1904-1912) Croix (4)	Niolon – Bas (2) Cap Janet (6) Escalette (4) Mangue (4)	Caveaux (4)

(*) La portée est fonction (i) de l'affût (angle de tir) et (ii) de l'obus utilisé.

Source : Colonel Guy François, "Les pièces de côte françaises du calibre 240 "Guerre" de 1876 à 1940", *Fortifications & patrimoine*, n° 9 (janvier 1999), p. 9-16 et n° 10 (avril 1999), p. 2-7.

2.2. 1915-1917: la menace sous-marine

Ce maintien était justifié par un événement qui modifia soudain la situation en Méditerranée : le 6 mai 1915, le sous-marin allemand *U 21* franchissait le détroit de Gibraltar avant de torpiller les cuirassés anglais *Triumph* le 25 et *Majestic* le 27 du même mois ¹⁴. Cette incursion engendra un vent de panique : des sous-marins allemands étaient signalés simultanément sur les côtes d'Espagne, de Sicile, de Sardaigne ou de Grèce...

Bien que ces renseignements fussent alors inexacts (l'*U* 21 fut seul en Méditerranée jusqu'en août 1915), le général commandant le XVème corps d'armée (Marseille) réclama des bâtiments pour la défense du littoral 15. Il fut alors décidé d'améliorer la défense des ports de l'Estaque et de Marseille, notamment en renforçant les patrouilles de chalutiers armés et en réapprovisionnant les canons de 95 G de côte du front de mer de Marseille de 2.000 obus à Mélinite 16.

La poudrerie de Port-Saint-Louis du Rhône

Dans la zone du golfe de Fos, la principale préoccupation des autorités militaire et maritime concerne les

installations annexes de la poudrerie de Saint Chamas situées à Port-Saint-Louis du Rhône le long du canal éponyme.

Cette usine traitait les essences en provenance de Bornéo pour en extraire le Toluène nécessaire à la fabrication de la Tolite. Dès le 4 septembre 1915, la direction des Poudres (ministère de la Guerre) avait indiqué à la Marine que l'usine était vulnérable tant aux bombardements qu'aux coups de main ennemis. Le 7 septembre 1915, une *Commission mixte* ¹⁷ se rendait sur place pour étudier la défense du site. Celle-ci recommanda 12 mesures dont : l'installation d'une batterie à tir rapide à l'entrée du canal Saint-Louis ; l'armement d'un petit bâtiment arraisonneur (*Le Samara*, 100 tonnes-250 chevaux, armé d'un canon de 37 mm) ; la mise en alerte permanente des sémaphores de Faraman (ouest du Rhône) et du cap Couronne ; établissement d'un barrage flottant nocturne à l'entrée du canal ; extinction des phares de Faraman et de Port-Saint-Louis et des deux feux de Port-de-Bouc en cas d'attaque nocturne ; et installation d'un projecteur à l'entrée du canal ¹⁸.

Capitaine de vaisseau Thomazi, *La guerre navale dans la Méditerranée*, Payot, Paris, 1929, p. 31-32.

DM n° 7035 du 11 juillet 1915 du ministre de la Guerre (Cabinet) au ministre de la Marine transmettant le rapport du général commandant le XV^{ème} corps (SHM-SS Ee 26).

DM n° 7108 D du 13 juillet 1915 du ministre de la Guerre (Cabinet) au ministre de la Marine ; DM n°10.110-l/ll du 13 juillet 1915 du ministre de la Guerre au ministre de la Marine ; DM n° 231 EMG 2 du 16 juillet 1915 du ministre de la Marine au ministre de la Guerre approuvant les mesures suggérées (SHM-SS Ee 26). La Mélinite comme la Tolite sont des explosifs obtenus par nitration d'un composé organique. Ils assuraient une bonne fragmentation du projectile et des effets de brisance redoutables. Les noms scientifiques de ces explosifs sont : pour la Mélinite, le *trinitrophénol* (ou acide picrique) et pour la Tolite, le *trinitrotoluène* (ou T.N.T.).

Cette Commission était composée du directeur des transports fluviaux de Marseille (Marine), du chef du Génie à Marseille (Guerre), d'un chef d'escadron de l'Artillerie de la XV^{ème} Région (Guerre) et d'un ingénieur des Poudres et Salpêtres (Guerre).

DM (Secrète) n° 347-3/11 du 16 septembre 1915 du ministre de la Guerre (EMA 3) au ministre de la Marine (EMG 2), accompagnée du rapport de la Commission spéciale (SHM-SS Ee 26).

Sauf ce qui concernait l'extinction du phare de Faraman et le projecteur, ces mesures furent approuvées par le ministre de la Marine le 1^{er} octobre 1915 ¹⁹. Telles furent les premières mesures de défense préconisées sur le golfe de Fos.

L'unité organique et administrative « Front de mer de Marseille » ne fut quant à elle créée que le 9 mars 1916 ²⁰. Cette mesure n'empêcha pourtant pas la Guerre de poursuivre et même accélérer le désarmement des batteries de côte. Ceci conduisit le ministère de la Marine à confier le 22 mai 1916 au vice-amiral Chocheprat ²¹ une inspection des défenses du littoral de la métropole et de l'AFN. Simultanément, le ministre de la Guerre convoquait une Commission « chargée de faire une répartition d'ensemble, entre les Places du Nord et les autres places côtières, de nos ressources en matériel de côte » ²². Les ports de la ZAN (Zone des Armées du Nord) tels que Dunkerque, Boulogne ou Calais réclamaient en effet des renforts en armements.

Dans son rapport relatif au 5^{ème} arrondissement, l'amiral Chocheprat s'attarde notamment sur Marseille et Port-Saint-Louis du Rhône. A Marseille, il préconise le désarmement total de la batterie du Janet (canons de 240 et 95 G de côte) et l'installation des deux canons de 95 G de côte à Port-Saint-Louis du Rhône. La défense de cette position est alors assurée par deux batteries de 95 G de côte (3 pièces aux Cabanes du Levant et 2 à Piémanson) et deux bâtiments arraisonneurs (Le *Samara*, accompagné du *Vanneau* armé d'un 47 mm). Il est en outre prévu l'installation d'un projecteur et d'un canon de 47 mm à l'extrémité de la jetée du canal. Afin de parachever cette défense, l'amiral Chocheprat préconise l'installation d'une batterie de deux canons de 95 G de côte (ceux du Janet) dans les :

« environs de Port-de-Bouc, de façon à croiser ses feux avec ceux des batteries des Cabanes du Levant et de Piémanson. (...) De la sorte, la défense du côté du large me semblerait être suffisamment assurée. » 23

DM n° 319 EMG 2/3/4 du 1^{er} octobre 1915 du ministre de la Marine au ministre de la Guerre (EMA 3) (SHM-SS Ee 26).

DM du 9 mars 1916 du ministre de la Marine au vice-amiral Commandant en chef, Préfet maritime à Toulon (SHM-SS Ee 26).

Paul CHOCHEPRAT (1855-1928) était un officier brillant (major de la promotion 1887 de l'Ecole des officiers torpilleurs de Toulon). Après avoir été apprécié comme chef d'état-major de l'Armée Navale (Méditerranée) en 1905-1906, il participa à la refonte de la tactique en 1907, avant de devenir préfet maritime à Brest en 1911. En 1913 il est préfet maritime à Toulon puis, à l'ouverture des hostilités, commandant de la 1^e escadre de l'Armée Navale. Membre du Conseil supérieur de la Marine en 1916, il accompagna le maréchal Joffre en mission aux Etats-Unis.

DM n° 8793-I/II du 27 mai 1916 du ministre de la Guerre au ministre de la Marine (SHM-SS Ee 3).

²³ « Rapport n° 6: Compte-rendu de mission sur le littoral du 5^{ème} arrondissement maritime », du vice-amiral Chocheprat, vice-président du Conseil supérieur de la Marine, au ministre de la Marine, 12 juillet 1916, p. 24-25 (SHM-SS Ee 26).

2.3. 1917 : la création de la Direction Générale de la Guerre Sous-Marine et le transfert de la défense des côtes à la Marine

C'est à cette époque que le nombre des sous-marins allemands en Méditerranée augmenta brutalement : de huit au début de 1916, leur nombre passe à 10 en juin, pour atteindre 22 en janvier 1917... Du 30 juillet au 12 août 1916, le fameux *U* 35 commandé par le capitaine Von Arnauld de la Perrière ²⁴ détruisit entre les Baléares, les îles d'Hyères et la Corse, une cinquantaine de navires, soit un total de 81.000 tonnes ; puis, du 17 septembre au 5 octobre, 70.000 tonnes de plus... ²⁵ Cette situation particulièrement préoccupante, encore aggravée par la décision allemande du 1^{er} février 1917 de recourir à la guerre sous-marine à outrance, conduisit la Marine à organiser un service entièrement dédié à la lutte contre les sous-marins.

Le 22 février 1917, les ministères de la Guerre et de la Marine s'accordèrent ainsi pour renforcer la défense des côtes par la création et l'armement de « *Postes de défense contre les sous-marins* » (PDCSM). Ceux-ci sont alors armés de canons de 90, de 95 ou de 100 mm. Dans le Golfe de Fos, le poste de Port-de-Bouc est renforcé par l'installation de deux canons de 95 G de côte. Le personnel est mixte Marine/Guerre, le chef du poste de défense étant toujours un marin ²⁶.

Le 12 février 1917 s'était réunie pour la première fois la *Commission interministérielle* de la défense des côtes constituée par les ministres de la Guerre et de la Marine ²⁷. Présidée par un marin, elle comprend quatre autres membres : deux marins et deux militaires, dont un représentant du ministère de l'Armement (créé le 12 décembre 1916). La Commission entreprend alors l'étude du renforcement de la défense des côtes au moyen de pièces de moyen calibre à tir rapide. Du 12 février au 30 juillet 1917, la Commission se réunit douze fois, la séance du 2 juillet étant plus particulièrement consacrée à Port-de-Bouc. L'on y reprend les conclusions de l'amiral Chocheprat en proposant l'installation d'une batterie de deux 95 G de côte au Fort Vauban, afin de croiser les feux avec les pièces des Cabanes du Levant.

Simultanément au renforcement des postes de défense à tir rapide contre les sousmarins, le désarmement des pièces de gros calibre des batteries de côte se poursuit. A Marseille, il est ainsi décidé de retirer 3 canons de 240 M^{le} 1884 des batteries de Mangue (île Ratonneau) et de l'Escalette, ainsi que 4 canons de 24 G de la batterie de Ratonneau ²⁸.

Lothar Von Arnauld de la Perrière (1886-1941) demeure encore à ce jour le commandant de sousmarin le plus efficace : il détruisit en 15 patrouilles (13 novembre 1915 – 16 mars 1918) 194 navires représentant un total de 454.000 tonnes, le tout conformément aux conventions internationales sur le droit des gens (en sauvegardant les équipages). Il fut décoré de l'ordre « *Pour le Mérite* » le 11 octobre 1916, la plus haute distinction de l'armée impériale allemande avant qu'Hitler ne l'abolisse.

²⁵ Capitaine de vaisseau Thomazi, *op. cit.*, p. 177.

Instruction Guerre-Marine du 22 février 1917 sur l'organisation des postes de défense du littoral, adressé par le ministre de la Guerre aux généraux commandant les régions côtières par D.M. n° 3.456-l/II du 24 février 1917 et par le ministre de la Marine (EMG 2) aux vice-amiraux commandant en chef Préfets Maritimes par D.M. n° 83 du 22 février 1917 (SHM-SS Ee 3).

²⁷ Procès-verbal de la séance du 12 février 1917 de la *Commission interministérielle de la défense des côtes* (SHM-SS Ee 2).

DM n°4773 - I/II du 13 mars 1917 du ministre de la Guerre au ministre de la Marine (SHM-SS Ee 3).

Le 18 juin 1917 est créée par décret la Direction Générale de la Guerre Sous-marine, placée sous la direction du contre-amiral Merveilleux de Vignaux ²⁹. Puis, sous la pression des parlementaires et des besoins croissants en personnels de la Guerre, la Marine commença à étudier en août 1917 les conditions d'une prise en charge intégrale de la défense des côtes. Ce transfert fut réalisé par le décret du décret du 21 septembre 1917 ³⁰. Cette nouvelle charge fut confiée à une 5^e section de l'état-major de la Marine (EMG 5) spécialement instituée pour assurer la direction des études et la centralisation de toutes les questions touchant à cette défense.

2.4. 1917-1918 : la prise en main de la défense des côtes par la Marine

Parallèlement à l'étude du nouveau cadre réglementaire de la défense des côtes, la Marine s'attache rapidement à améliorer l'armement du littoral. Dès le 17 octobre 1917, le ministre de la Marine interroge les ports et fronts de mer sur les matériels disponibles et les améliorations qui pourraient leur être apportées. Cette demande est complétée le 22 janvier 1918 par une dépêche ministérielle confiant à plusieurs amiraux une inspection des défenses des côtes de France. A partir du 2 février 1918, le vice-amiral Rouyer ³¹ se rend sur les côtes du Languedoc et de la Provence. Il s'intéresse plus particulièrement aux zones du nord de Marseille, du golfe de Fos, de Cette (Sète), Port-Vendres, Perpignan, et Saintes-Maries de la Mer.

Le 16 février 1918, il remet son rapport au ministre de la Marine. Après une série de critiques (justifiées et constructives) portées au décret du 18 janvier 1918 et à ses instructions (secrètes) d'application, le vice-amiral Rouyer passe en revue l'état du personnel et du matériel de la défense des côtes du 5^{ème} arrondissement. Alors qu'il regrette l'impréparation et l'instabilité des personnels du front de mer de Toulon, il est au contraire particulièrement élogieux à l'égard des personnels des fronts de mer de Marseille et de l'embouchure du Rhône:

"Ce personnel, nombreux et très encadré, utilise bien les moyens mis à sa disposition. Son instruction est bonne et ses aptitudes satisfaisantes :

"LE PROPRE DE L'ARTILLERIE DE COTE EST D'ETRE TOUJOURS PRETE AU COMBAT".

Cette maxime, affichée bien en apparence dans tous les ouvrages, paraît avoir pénétré l'esprit des chefs et des servants de batterie. On sent, dans l'artillerie de ce Front de mer,

Marie-Benjamin MERVEILLEUX DU VIGNAUX (1865-1930) était un spécialiste de l'artillerie navale et de la lutte contre les petites unités. Dès 1893, il est membre adjoint de la Commission d'artillerie de Gâvres (Lorient). En octobre 1906, il est nommé professeur à l'Ecole d'application du tir à la mer, puis l'année suivante devient membre permanent de la Commission d'études pratiques de l'artillerie navale. En février 1915, commandant les flottilles de chalutiers de la Manche, il organise efficacement la lutte antisous-marine, abordant lui-même un *U-boot* le 30 mars 1915. Promu contre-amiral en mars 1916, il prend en charge la lutte anti-sous-marine, avant de prendre la direction de la DGGSM en juin 1918. Il est membre du Conseil supérieur de la Marine en 1920 et quitte le service actif en 1927. Décrets du 18 juin 1917, l'un créant une Direction de la Guerre Sous-marine et l'autre nommant le contre-amiral Merveilleux du Vignaux à sa direction, *JORF* du 20 juin 1917, p. 4739 et 4740.

JORF du 22 septembre 1917, p. 7504, complété par le décret du 18 janvier 1918 fixant les attributions des autorités relevant du département de la Guerre et de la Marine en ce qui concerne la défense des côtes, JORF du 21 janvier 1918, p. 796.

Albert Rouyer (1857-1930) était sorti major de l'Ecole navale en 1876. Après avoir été élève officier à la Direction des défenses sous-marines à Toulon en 1888, il est chargé du cours de tactique navale à l'Ecole de Guerre en 1891. En 1900, il est professeur de tactique et stratégie à l'Ecole supérieure de Marine. En août 1913, il commande la 2^e escadre légère dans la Manche et se lance à la rencontre des forces ennemies le 3 août 1914. En avril 1916, il est préfet maritime à Toulon. Il entre au Conseil supérieur de la Marine en décembre 1917 et devient inspecteur général permanent. Il quitte le service actif en décembre 1919.

l'œil et la main d'un chef actif, tenant ses subordonnés en haleine et obtenant d'eux le meilleur rendement." ³²

Il recommande même le maintien de cet officier (le colonel Uzac, de la Guerre) "le plus longtemps possible!" Cette appréciation élogieuse ne masque pourtant pas l'insuffisance du matériel, tant en portée et puissance qu'en rapidité de tir. L'amiral Rouyer est d'avis qu'il convient d'étendre la défense du Front de mer de Marseille vers le large et notamment vers l'ouest. Cette extension permettrait également aux nouvelles batteries de croiser leurs feux avec celles du golfe de Fos. Il préconise donc de déplacer les 95 G de côte de Niolon-Bas et Niolon-Annexe vers Méjean ou, mieux encore, à Carry et de renforcer la puissance des pièces de Planier. Il réclame également, ainsi que cela l'avait déjà été suggéré par Chocheprat (en mai 1916) et recommandé par la Commission interministérielle de la défense des côtes (en juillet 1917), une batterie de deux canons de 95 G de côte à Fort Vauban 33. Il déclare à propos de la défense de Marseille, que :

"(...) les points cardinaux de cette défense sont, à mes yeux, l'île Riou et le cap Couronne, saillants extrêmes vers le sud-est et vers l'ouest, et qui devraient croiser leurs feux, d'un côté avec l'île Verte, de l'autre, si un emplacement convenable peut être trouvé, avec les Cabanes du Levant." 34

Dans les environs du cap Couronne, il prévoit l'installation d'une batterie de deux pièces de 155 mm, armée par du personnel provenant des batteries désarmées de Croisette ou de Pomègues (240), et battant à la fois le golfe de Marseille et celui de Fos, en croisant ses feux avec les 155 mm de Caveaux (Pomègues) et les 120 mm qu'il conseille d'installer aux Cabanes du Levant en remplacement des pièces de 95 G de côte. Il s'agit, à notre connaissance, de la première mention de l'installation de pièces de moyen calibre dans la zone du cap Couronne. On sait que cette vision prémonitoire de l'amiral Rouyer ne sera toutefois réalisée qu'en 1931-1934 avec la construction de la batterie de 138 du cap Couronne.

2.5 Juin 1918 : le Programme d'amélioration de l'armement du littoral

L'inspection conduite en février 1918 par l'amiral Rouyer est à l'origine du "*Programme d'amélioration de l'armement du littoral*" élaboré par l'état major de la Marine. Confiée à la cinquième section de l'état-major de la Marine (EMG 5), récemment créée en raison du passage de la défense des côtes à la Marine, cette étude est sanctionnée par une circulaire du ministre de la Marine adressée le 24 juin 1918 à l'ensemble des six ports (chefs lieux d'arrondissements), ainsi qu'en Corse et en Algérie ³⁵. Ce document est doublement intéressant en ce qu'il comprend, outre le programme, un état des lieux de l'armement des côtes au premier semestre 1918 : on y constate que la batterie du Fort Vauban ne possède toujours qu'un seul canon de 95 G de côte et que celle des Cabanes du Levant est toujours armée de ses trois 95 G de côte...

[&]quot;Rapport du vice-amiral Rouyer, membre du CSM, Inspecteur Général Permanent, à Monsieur le ministre de la Marine", 16 février 1918, Annexe III (Fronts de mer et Postes de défense, de Toulon (inclus) à la frontière d'Espagne), p. 3 (SHM-SS Ee 26).

op. cit., p. 4.

ibid.

³⁵ Circulaires n°399 et 400 EMG 5 du 24 juin 1918 relatives au "*Programme d'amélioration de l'armement du littoral*" (SHM-SS Ee 4).

Le programme projette donc l'installation en 1919 :

- de 3 pièces de 120 mm aux Cabanes du Levant ;
- d'une pièce supplémentaire de 95 G de côte à Fort Vauban (en provenance des Cabanes du Levant).

Ces pièces doivent être approvisionnées chacune de 300 coups en obus F.A.D. ³⁶ et posséder un parc d'alerte (obus amorcés d'avance) de 25 à 50 obus. Dès le 11 juillet 1918, les 25 premiers canons de 120 M^{le} 1878 sur affût de bord furent envoyés dans les ports : le Front de mer de Marseille en reçoit 4 ³⁷. Le 13 août, ce sont 8 autres pièces du même modèle qui sont envoyés à Marseille ³⁸, puis 27 en deux lots le 27 août 1918 ³⁹. Le même jour sont également envoyés à Marseille 6 canons de 155 M^{le} 1878 ⁴⁰.

Pour la seule côte méditerranéenne (5^{ème} arrondissement, Corse, Algérie et Tunisie), ce programme de renforcement et d'amélioration de l'armement représente alors une dépense totale de 1.753.400 francs (soit près de deux millions d'euros de 2002 ⁴¹) à engager avant fin 1919 ⁴².

2.6 Juillet 1918: la seconde inspection du vice-amiral Rouyer

Au moment même de la diffusion de ce programme, le ministre de la Marine confiait une nouvelle inspection au vice-amiral Rouyer, dans le but d'apprécier les travaux en cours et de proposer d'éventuelles améliorations au programme. Tirant l'enseignement des opinions précédemment exprimées par l'amiral Rouyer sur le manque d'entraînement des personnel, le ministre ajoute à la fin de sa décision :

"J'autorise les Inspecteurs à faire tirer devant eux quelques coups de canon, dans les ouvrages où cette mesure leur apparaîtrait nécessaire pour éprouver le matériel ou les plates-formes, se rendre compte du dressage (sic) du personnel, ou pour toute autre cause." ⁴³

Les obus F.A.D. étaient des projectiles explosifs classiques en fonte aciérée (F.A.), de forme bifuselée (profil « D », inventé par le général DESALEUX) : le culot avait une forme tronconique apportant un meilleur coefficient balistique. L'introduction des obus D dans la Marine fut l'œuvre de l'ingénieur d'artillerie navale GATARD qui étudia dès 1914 pour les canons de 164 des batteries de canonniers-marins, un obus permettant d'accroître la portée et la précision de tir du classique obus en fonte de la Marine. Essayé en février 1915, ses bonnes qualités le firent aussitôt adopté sous le nom d'obus F.A.D. (voir M. GAUDET (Ingénieur général de l'artillerie navale) : « Historique des batteries de canonniers-marins et des canonnières fluviales. 30 août 1914-1^{er} mars 1919 », *Mémorial de l'Artillerie française*, tome 31, 4^{ème} fascicule de 1957, p. 1075 et s).

DM n° 9106 de la Direction Générale de la Guerre Sous Marine (DGGSM) du 11 juillet 1918 aux 6 ports (SHM-SS Ee 4).

³⁸ DM n° 10.718 DGGSM du 13 août 1918 aux 6 ports (SHM-SS Ee 4).

DM n° 11.324 et 11.325 DGGSM du 27 août 1918 aux 6 ports (SHM-SS Ee 4).

DM n° 11.313 DGGSM du 27 août 1918 aux 6 ports (SHM-SS Ee 4).

INSEE, Indicateur du pouvoir d'achat de l'euro et du franc, 11 février 2003 (voir graphique en Annexe 2).

Note EMG 5 du 26 juillet 1918 sur la défense des côtes (SHM-SS Ee 4).

DM n° 352 EMG 5 du 7 juin 1918 du ministre de la Marine au vice-amiral Rouyer au sujet de l'inspection des ouvrages de côte de la métropole et de l'Algérie-Tunisie, p. 4 [mention manuscrite] (SHM-SS Ee 4).

L'amiral Rouyer remet une première partie de son rapport dès le 17 juillet 1918 ⁴⁴. Pour en simplifier la lecture et souligner les évolutions, il adopte le même plan que celui de son rapport de février 1918. Une nouvelle fois, l'amiral Rouyer n'hésite pas à fustiger la négligence, l'incompétence, l'absentéisme, ainsi que parfois le manque de moyens et le découragement des personnels du Front de mer de Toulon. Ceci ne met que plus en relief la satisfaction qu'il exprime à l'égard des hommes et des officiers des Fronts de mer de Marseille et de l'embouchure du Rhône. Le piquant de la situation réside alors dans l'appartenance des personnels du Front de mer de Marseille au Département de la Guerre !

"Armé uniquement avec du personnel de la Guerre, fortement encadré et bien commandé, le Front de mer de Marseille est dans un état d'entraînement tout à fait satisfaisant. Les officiers de tous grades vivent dans les ouvrages de leur secteur, au milieu de leurs hommes, et ne s'absentent que très rarement : c'est là, avec la fermenté et l'habileté dans la direction, une des principales raisons d'un bon rendement." ⁴⁵

Après avoir insisté sur l'installation à Carry d'une batterie de deux 95 G de côte, l'amiral Rouyer revient sur la batterie de 155 du cap Couronne, en ne la plaçant toutefois qu'en troisième position d'urgence après Riou et Caveaux :

"(...) le meilleur emplacement, après reconnaissance du terrain, paraît être sur la côte du golfe de Fos, à environ 1.500 mètres du village de Carro, à mi-chemin entre l'anse d'Arnette et celle de Bonnieu, sur les revers d'un petit plateau à l'altitude de 15 mètres environ. Il est à prévoir que l'installation sera assez difficile, à cause du caractère rocheux du terrain ; mais la batterie ainsi placée défendrait parfaitement l'entrée du golfe de Fos et protègerait la route côtière."

A propos du golfe de Fos, l'amiral Rouyer revient sur la :

"(...) nécessité de doubler le plus tôt possible la pièce de 95 du Fort Vauban, en lui donnant exactement le même champ de tir qu'à celle déjà en place. La question, déjà étudiée en 1917, est restée en suspens, mais les difficultés d'installation signalées et objectées n'ont rien d'insurmontables ; il importe de reprendre cette question et de la faire aboutir."

Enfin, en raison de "l'importance des usines qu'elle protège", il demande que la batterie des Cabanes du Levant soit, en première urgence, dotée de ses 3 canons de 120 mm.

⁴⁴ "Rapport du vice-amiral Rouyer, membre du CSM, Inspecteur Général Permanent, à Monsieur le ministre de la Marine", 17 juillet 1918 (SHM-SS Ee 27).

op. cit., "Annexe III - De Toulon (inclus) à la frontière d'Espagne", p. 6.

op. cit., p. 7.

op. cit., p. 8.

Une nouvelle menace : l'avion

En sa qualité de membre du *Conseil* supérieur de la Marine (CSM) et fort de son expérience de Préfet maritime du

5^e arrondissement et gouverneur militaire de la place forte de Toulon, le vice-amiral Rouyer ne s'arrête pas aux seules questions liées à son inspection. Il communique également au ministre de la Marine ses observations et ses suggestions concernant la nouvelle organisation de la défense des côtes, ainsi que le contenu et l'exécution du *Programme d'amélioration de l'armement du littoral*.

A ce titre, il soulève la question jusqu'alors ignorée (éludée ?) de la défense contre avions (DCA).

Il rappelle que cette préoccupation était déjà la sienne lorsqu'il était Préfet maritime et s'étonne donc que le décret et les instructions du 18 janvier 1918 :

"(...) en chargeant la Marine de la défense contre l'ennemi flottant, n'ait pas prévu la défense contre les avions, hydravions et aéronefs." 48

A la date à laquelle l'amiral Rouyer remet son rapport (juillet 1918), la menace aérienne est devenue une réalité de la guerre, notamment en zone côtière. Dès le début de 1916, les Allemands avaient ainsi constitué à Ostende (Mer du Nord) une unité d'hydravions du "*Marine Korps*" des Flandres protégeant les bases de sousmarins et attaquant les installations alliées à Dunkerque. Après les raids aériens franco-britanniques de février 1915, puis mai et novembre 1916 contre les écluses de Zeebrugge, les Allemands avaient également "*soigné*" leur défense en construisant, dès 1917, des abris en béton pour leurs sous-marins (préfigurant les réalisations monumentales de l'organisation Todt sur la côte Atlantique) et en les protégeant par une impressionnante DCA : 212 canons anti-aériens dans le seul triangle Zeebrugge-Bruges-Ostende ⁴⁹.

En Méditerranée, bien que la côte française semblât épargnée, des alertes sérieuses avaient eu lieu : les premières remontaient au mois de mars 1918. Des dirigeables allemands basés en Bulgarie (le *L 59* notamment) avaient attaqué le golfe de Naples et le port de la Spezia. Cet épisode, rapporté dans le bulletin de renseignement de l'état-major n°821 EMG 1 du 13 mars 1918, conduisit le vice-amiral Lacaze ⁵⁰, alors préfet maritime à Toulon, à alerter le ministre de la Marine. Il craint alors qu'il n'existe un risque d'attaque semblable sur les côtes italiennes ou française de la mer de Ligurie et de la Méditerranée, tandis :

"que l'artillerie du Front de mer, sur tout l'étendue du 5^e arrondissement, ne comporte aucune batterie anti-aérienne."

op. cit., "Annexes III et IV^{bis} - Tir de nuit et défense aérienne", p. 2.

Amiral Pierre Barjot, *Histoire de la guerre aéro-navale*, Paris, Flammarion, 1961, p. 46-47.

L'amiral Lucien LACAZE (1860-1955) avait été attaché naval à Rome en 1905-1907; puis chef de cabinet du ministre de la Marine Théophile Delcassé de mars 1911 à janvier 1912; commandant de la 2^e Division de l'Escadre de la Méditerranée de 1913 à 1915 et ministre de la Marine d'octobre 1915 à août 1917. Après avoir quitté ses fonctions de préfet maritime à Toulon en 1919, il représenta la France à la conférence de Lausanne (1922) et à la Société des Nations. Il fût élu au fauteuil 40 de l'Académie française le 12 novembre 1936 et décéda le 23 mars 1955, doyen d'âge de l'Académie.

Lettre n° 137-E EM 5 du 15 mars 1918 du commandant en chef préfet maritime du 5^e arrondissement au ministère de la Marine (SHM-SS Ee 26).

Après une brève étude d'un "Projet de défense contre aéronefs dans la V^e région" transmis le 13 avril 1918 à la DGGSM, le ministre de la Guerre demande à son homologue de la Marine d'enjoindre aux PDCSM et autres services de la Marine de "surveiller les dirigeables" ! 52 Cette légèreté est toutefois sans conséquence, le dirigeable L 59 ayant été entre temps détruit dans l'Adriatique... 53

Le vice-amiral Rouyer rappelle également le passage des zeppelins sur la côte en octobre 1917, heureusement sans dommage, les dirigeables ayant déjà largué toutes leurs bombes... Il n'en demeure pas moins que cet épisode constitue un avertissement dont il convient de tenir compte. L'amiral Rouyer réclame donc l'allocation de 22 canons d'un calibre minimal de 75 mm pour l'ensemble du 5^e arrondissement. A Marseille, il suggère l'installation de 3 batteries de deux canons chacune à Croisette, Pomègues et Niolon.

Toutefois, avant que le *Programme d'amélioration de l'armement du Littoral* ait pu être entrepris sur la zone de Martigues-golfe de Fos, l'Armistice était signé entre l'Entente et les Puissances centrales. Dès le 20 octobre 1918, l'état-major de la Marine avait adressé aux vice-amiraux commandant en chef préfets maritimes des 6 ports une circulaire confidentielle relative, d'une part, au passage de l'état de guerre à l'état de paix et posant, d'autre part, les principes de l'organisation en temps de paix des dragages, des barrages d'arrêt, des filets à mines, des mines sous-marines, des microphones de fond, du repérage par le son et de l'artillerie de côte. L'un des nouveaux éléments de cette organisation était la disparition de tous les personnels de la Guerre jusqu'alors affectés et maintenus à l'artillerie de côte ⁵⁴: le décret du 18 janvier 1918 entrait alors pleinement en vigueur.

DM n° 290-3/11 EMA du 14 avril 1918 du président du Conseil, ministre de la Guerre [Georges Clemenceau] au ministre de la Marine [Georges Leygues] (SHM-SS Ee 26).

Note de la DGGSM [amiral Salaün] du 22 avril 1918 au ministre de la Marine sur la DCA dans la V^e Région (SHM-SS Ee 26).

Circulaire confidentielle de l'EMG Marine [du 20 octobre 1918] aux 6 ports et à la ZAN, 12 p. (SHM-SS Ee 3).

3. L'APRES GUERRE

3.1 Novembre 1918 : l'Armistice et ses suites

Les principes de l'organisation du passage de la guerre à la paix comportent plusieurs étapes successives :

- a. Pendant la période transitoire (jusqu'à la signature de la paix), poursuivre les améliorations des ouvrages à conserver en temps de paix, interrompre les autres ;
- b. Après la cessation définitive des hostilités (Armistice) :
 - (i) arrêter tous les travaux d'amélioration,
 - (ii) remettre à la disposition de la Guerre ses effectifs mobilisés dans la défense des côtes,
 - (iii) revoir l'armement des ouvrages suivant trois catégories :
 - 1^e les ouvrages à tenir armés (matériel et personnels) dans les grands ports de guerre et de commerce ;
 - 2e les ouvrages à maintenir armés en matériels, mais sans personnel, dans les zones de moindre importance et pour certains PDCSM;
 - **3**^e les ouvrages à désarmer totalement, soit l'ensemble des PDCSM n'appartenant pas à la catégorie précédente ⁵⁵.

La région de Martigues finit ainsi la Grande Guerre sans que les préconisations du *Programme d'amélioration de l'armement du Littoral* n'aient été mises en œuvre : le Fort Vauban n'a conservé qu'un 95 G de côte et la batterie de Couronne est restée sur le papier. Il en est de même pour les Cabanes du Levant. Seul le Front de mer de Marseille appartient à la 1^e catégorie, l'embouchure du Rhône appartenant à la 2^e. Dès lors, les positions de Martigues-golfe de Fos ne sont même plus mentionnées sur les documents inventoriant les défenses côtières du sud de la France.

Après une période de plusieurs mois consacrée à dresser l'inventaire des matériels disponibles et à démobiliser les personnels, la Marine entreprend l'étude complète de la refonte en profondeur de l'artillerie de côte. Un décret du 27 décembre 1918 vient créer dans chaque arrondissement un "*Service de défense de l'arrondissement contre l'ennemi flottant*" placé sous les ordres du préfet maritime et commandé par un officier général ⁵⁶. Ce service rassemble les différents moyens à disposition de la Marine pour assurer la défense des côtes : reconnaissance, détection (microphones), obstructions (mines), dragages, artillerie, etc. Les choses rentrent ensuite progressivement dans l'ordre : la défense des côtes de la ZAN revient à la Marine ⁵⁷, puis le préfet maritime rassemble sous son autorité tous les services offensifs et défensifs de son arrondissement ⁵⁸.

Note [s.d.] de l'EMG 5 (Démobilisation) en "Exécution de la note du sous-chef d'état-major général du 20 octobre 1918" (SHM-SS Ee 4).

JORF du 31 décembre 1918, p. 11331.

Arrêté du 10 janvier 1919, *JORF* du 14 janvier 1919, p. 502.

Décret du 14 mai 1919, *JORF* du 20 mai 1919, p. 5190-5191.

A partir du mois de février 1919, sous l'impulsion de l'état-major de la Marine, une *Commission des matériels de l'artillerie navale* se réunit pour examiner les progrès accomplis pendant la guerre en matière d'artillerie et :

"déterminer les matériels d'artillerie qui devront composer l'armement des bâtiments de combat et dont les études devront être entreprises de suite." ⁵⁹

La seconde partie de la mission de cette *Commission* est relative à l'artillerie de côte, en partant du principe que :

"destinés à attaquer les mêmes adversaires, l'artillerie de côte et l'artillerie de bord doivent présenter des caractéristiques communes." ⁶⁰

L'état-major de la Marine transmet à la *Commission*, le 5 juin 1919, en même temps qu'un ordre du jour détaillé sur toutes les questions à traiter, un exemplaire du rapport de l'ingénieur en chef d'artillerie navale Paquelier du 31 décembre 1918 intitulé "*Note au sujet du matériel d'armement des fronts de mer*" ⁶¹. Des travaux de cette *Commission* et des analyses de la 5^e section de l'état-major de la Marine est issue la note du 20 octobre 1919 relative aux "*Principes généraux d'après lesquels doit être organisée la défense des côtes par l'artillerie*" ⁶². Cette note constitue un véritable *vade-mecum* à partir duquel chaque arrondissement doit établir son avant-projet d'organisation défensive. Après centralisation, analyse et critique de ces avant-projets, l'état-major est à même de soumettre au ministre de la Marine, le 1^{er} juillet 1920, un premier "*Projet de programme de l'armement du Littoral en artillerie*" ⁶³.

3.2 1920-1922 : les programmes fondateurs de la défense des côtes

La lecture du programme du 1^{er} juillet 1920 révèle que les ouvrages de l'embouchure du Rhône et du Front de mer de Marseille compris dans la région de Martigues ne sont plus mentionnés... Dans les instructions du 18 janvier 1918, le Front de mer de l'embouchure du Rhône existait pourtant encore avec 7 canons de 95 G de côte et un de 47 mm armés par 83 hommes et un officier ⁶⁴.

Le *Programme* du 1^{er} juillet 1920 divise le 5^e arrondissement maritime en plusieurs "groupes" parmi lesquels ceux de Toulon et Marseille apparaissent comme les plus importants. Les installations qu'il projette sont le reflet des débats agités de la *Commission des matériels de l'artillerie navale*: la défense des côtes doit-elle être assurée par une artillerie fixe ou mobile ? Les tirs de destruction réalisés au cours de la guerre par l'artillerie lourde sur voie ferrée (ALVF) avaient favorablement impressionné les marins et l'aménagement d'un réseau ferré littoral avait été sérieusement envisagé...

Procès-verbal n° 1 du 18 février 1919 de la *Commission des matériels de l'artillerie navale* (SHM-SS Ee 2).

Procès-verbal de la séance du 31 octobre 1919 de la *Commission des matériels de l'artillerie navale* (SHM-SS Ee 2).

⁶¹ SHM-1 BB 8 220.

Annexée à la circulaire n° 659 EMG 5 du 20 octobre 1919 du ministre de la Marine [Georges Leygues] aux 6 ports (SHM-SS Ee 2).

⁶³ SHM-1 BB 8 220.

Instruction du 18 janvier 1918 "fixant le statut du personnel mis par les Départements de la Guerre et de l'Armement à la disposition de la Marine, pour l'armement des ouvrages de côte et l'entretien des matériels", Tableau 1, 5^e arrondissement (SHM-SS Ee 4).

L'artillerie principale (grande portée), composée de pièces d'un calibre supérieur à 305 mm et d'une portée de 30 à 50 km, devait constituer "*l'ossature*" de la défense des places maritimes avec l'appui de l'artillerie secondaire (moyenne portée), composée de pièces d'un calibre supérieur à 100 mm d'une portée de 10 à 20 km et agissant contre les débarquements et les attaques de sous-marins.

"En principe, cette artillerie est mobile, déplaçable sur voie ferrée, ou si possible sur route : cette mobilité constitue l'élément le plus efficace de sa protection. Là où des voies ferrées, ou éventuellement des routes, ne peuvent être construites, il est établi des batteries fixes." ⁶⁵

Sur la base de ces principes, le *Programme* du 1^{er} juillet 1920 considère que le groupe de Marseille possède une situation géographique plus favorable que celle de Toulon :

"Plus compact, plus en retrait, plus éloigné des bases de l'ennemi, il se prête aisément à l'emploi de l'artillerie mobile dans sa partie ouest." ⁶⁶

En conséquence, il est prévu la construction de :

- deux batteries d'artillerie principale fixe (Pomègues et Croisette);
- une batterie d'artillerie principale mobile au cap Couronne ;
- trois batteries d'artillerie secondaire fixe (Niolon bas, Ratonneau et Croisette);
- trois batteries d'artillerie secondaire mobile, une à Croisette et deux au cap Couronne ⁶⁷.

La réalisation de ce *Programme* devait s'étendre sur 25 ans et représentait une dépense totale de 1.670 millions de francs ⁶⁸, non compris les éléments de DCA. Pour apprécier l'importance financière de ce *Programme*, il suffit d'indiquer qu'il représente une dépense annuelle moyenne d'environ 67 millions de francs, soit plus de 7 % du budget total de la Marine tel que soumis au Parlement par le ministre de la Marine le 22 mars 1920 ⁶⁹.

Cette charge est alors considérée comme étant trop importante : la priorité est à la reconstruction d'une véritable flotte de guerre moderne. L'armement naval est en effet quasiment à l'arrêt depuis l'interruption du "statut naval" de 1912. En outre, il est décidé d'intégrer dans le *Programme de défense des côtes*, en plus de l'artillerie, les autres éléments concourant à cette défense : sous-marins, flottilles, obstructions, etc. Cette double préoccupation conduit, d'une part, à réaliser des économies et, d'autre part, à réduire les délais d'achèvement.

[&]quot;Principes généraux d'après lesquels doit être organisée la défense des côtes par l'artillerie", ministère de la Marine (EMG 5), 20 octobre 1919, p. 11 (SHM-SS Ee 2).

[&]quot;Projet du programme de l'armement du littoral en artillerie", Ministère de la Marine (EMG 1), 1^{er} juillet 1920, p. 73 (SHM-1 BB 8 220).

op. cit., p. 84-85.

Soit 1.312 millions d'euros de 2002 (voir le graphique en Annexe 2).

[&]quot;Rapport fait au nom de la Commission des finances chargée d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1920 (ministère de la Marine)", par M. de Kerguézec, député, 28 avril 1920, Annexe n° 811, JO Doc. Parl., Chambre, p. 1181 et s.

Ce sont les batteries mobiles qui firent les frais de cette refonte et plus particulièrement celles d'artillerie principale (leur nombre passe de 23 à 5). Ce *Programme* du 12 novembre 1921 représente alors un investissement de 1.486 millions de francs ⁷⁰ sur 15 ans, en deux tranches (1° et 2° urgences), soit une dépense moyenne annuelle de plus de 99 millions de francs, équivalant à plus de 10 % du budget de la Marine pour 1921 soumis au Parlement ! Si en francs courants l'investissement semble réduit, compte tenu de l'inflation, il est en réalité stable... Qui plus est, l'effort financier annuel est supérieur d'un tiers ! Dans le contexte de crise économique (de 1913 à 1919, le dollar est passé de 5,18 à 15 francs) et de reconstruction de l'après-guerre, cette charge était insupportable. Un nouvel examen était donc nécessaire.

Un élément supplémentaire venait également modifier les postulats sur lesquels devait être élaboré ce *Programme*: le décret du 27 décembre 1921 ⁷¹ confiait l'intégralité de la défense des côtes à la Marine. Après avoir posé le principe général que la Marine réclamait depuis de longues années :

"Art. 1^{er}. - Le ministre de la Marine est chargé d'organiser et d'assurer la défense des frontières maritimes".

le décret du 27 décembre 1921 place sous l'autorité du ministre de la Marine l'ensemble des éléments appartenant au département de la Marine et met à sa "disposition" les éléments appartenant au département de la Guerre concourant à cette défense. C'est l'unité de préparation, d'organisation et de commandement qui est enfin réalisé.

Pour ces différentes raisons, l'état-major de la Marine reprit l'étude d'un nouveau *Programme de défense des côtes*. Le ministre de la Marine, Flaminius Raiberti (1862-1929), avait fixé une nouvelle contrainte au début de l'année 1922 : l'annuité maximale consacrée à la défense des côtes serait de 125 millions de francs. Ceci conduisait à un délai de réalisation de 22 ans (soit un achèvement en 1944), considéré comme inadmissible par l'état-major. Dans ces conditions, le nouveau *Programme* s'établit à un total de 955 millions de francs (pour la seule artillerie) sur 18 ans ⁷². Ce *Programme*, approuvé par le *Conseil supérieur de la Marine* le 7 juillet 1922 ⁷³, fut signé par le ministre le 1^{er} août et devint la référence absolue de la reconstitution de la défense des côtes sous le nom de "*Programme du 1^{er} août 1922*".

Ce *Programme* ne comprenait plus d'artillerie principale mobile et consacrait la suppression de 15 batteries d'artillerie principale, 22 d'artillerie secondaire et 10 d'artillerie légère, par rapport au *Programme* de 1921. Dans le secteur de Martigues-Fos, le *Programme* ne prévoit plus aucune batterie fixe, tant principale que secondaire. Il est uniquement projeté l'installation d'une batterie mobile de 155 mm dans les environs du cap Couronne.

JORF du 31 décembre 1921, p. 14291 *et s.* Un décret du même jour réorganisait le haut commandement naval sur le modèle de ce qui avait été réalisé pour l'Armée (*JORF* du 1^{er} janvier 1922, p. 141 *et s.*).

Soit 1.345 millions d'euros de 2002.

Conseil Supérieur de la Marine, "Extrait du procès-verbal de la séance du 7 juillet 1922 présidé par Monsieur le Président de la République" (3^e partie - Programme général de la Défense des Côtes), (SHM-1 BB 8 41).

Rapport n° 628 EMG 1 du 18 avril 1931 sur les Programmes de défense des côtes (SHM-1 BB 2 26). Le budget total était de 2.117 millions de francs.

3.3 1922-1934 : la laborieuse réalisation du *Programme de défense des côtes*

Le *Programme du 1^{er} août 1922* fit l'objet d'un projet de loi sur "*l'organisation de la défense des frontières maritimes*" ⁷⁴ déposé le 27 mars 1923 par le ministre de la Marine Raiberti sur le bureau de la Chambre. Comme les trois autres volets du "*statut naval*" ⁷⁵, cette loi ne fut jamais votée... Victime de la crise financière (attaques spéculatives sur le franc en 1923-1925), de l'instabilité politique ("*Cartel des gauches*" élu le 11 mai 1924, puis remplacé en avril 1925; succession rapide de ministres de la Marine,...), des tensions internationales (prise de pouvoir par Mussolini en Italie en 1922, occupation française de la Ruhr en 1924, guerre du Rif en 1926) et de la limitation des armements (conférence de Washington 1922-1923), les différents projets de loi sur la défense des côtes déposés et examinés entre 1923 et 1926 ne sortirent jamais du circuit fermé des commissions parlementaires... ⁷⁶

Cette situation instable et précaire conduisit à une profonde révision du *Programme du 1^{er} août 1922*, sous le ministère de Georges Leygues. La dévaluation de la monnaie était telle que la réalisation de ce *Programme* supposait encore 1.400 millions de francs de dépenses, alors qu'il ne restait que 911 millions de crédits inscrits... ⁷⁷ Afin de réaliser des économies, il fut notamment décidé que seuls les quatre grands ports de guerre (Cherbourg, Brest, Toulon et Bizerte) disposeraient d'une artillerie principale équipée de tourelles doubles de 340 M^{le} 1912. Cette économie était complétée par la réalisation de pièces de 240 M^{le} 1902-06 placées en tourelles doubles.

Le canon de 340 Mle 1912

La Marine française développa une pièce de 340 mm à partir de 1909 pour répondre aux nouvelles pièces

britanniques de 13,5 inch MKV (343 mm) destinées à armer les cuirassés classe Orion. Adoptée en 1912, cette pièce était destinée à armer les cuirassés français du programme naval de 1912 : Languedoc, Normandie, Flandre, Gascogne, et Béarn. Chacun de ces bâtiments devait posséder 12 pièces de ce calibre. D'avril 1912 à mars 1914, 30 pièces furent commandées. Fin 1914, un total de 39 était en cours de construction à la fonderie de Ruelle, au Creusot (Schneider) et à Saint-Chamand (Forges de la Marine - Homécourt). Le conflit stoppa net le programme naval de 1912 et les canons de 340 mm furent affectés à l'ALVF. Si les cuirassés Bretagne, Provence, Lorraine reçurent leurs pièces de 340 sur affût modernisé, il restait à la fin de la Grande Guerre de nombreuses pièces sans affectation. Cellesci, au nombre de 35, furent récupérées pour la défense des côtes. Après l'abandon du système sur voies ferrées inspiré de l'ALVF, la Marine conçut des tourelles blindées spécifiques à la défense des côtes : le modèle 1924 (deux tourelles installées à Cépet, Toulon) et le modèle 1928 (deux tourelles installées à El-Metline, Bizerte). C'est ce dernier modèle qui aurait du armer la batterie de Maranne. Le canon de 340 M^{le} 1912 en tourelle de côte M^{le} 1924 ou 1928 tirait un obus de 576 kg (153 kg d'explosif BM¹⁶) à 35 km⁷⁸.

Projet de loi n°5881, *JO Doc. Parl.* 1923, pp. 761-764.

Ces trois volets concernaient la flotte de guerre, les approvisionnements en combustibles liquides et l'aéronautique maritime.

Je me permets de renvoyer à mon article : Frédéric Saffroy, "La difficile renaissance de la défense des côtes de 1917 à 1926", *Revue Historique des Armées*, 3^{ème} trimestre 2003, p. 90-106.

Rapport n° 628 EMG 1 du 18 avril 1931 sur les programmes de défense des côtes (SHM-1 BB 2 26).

Colonel Guy François, « Les Canons de 340 de Marine M^{le} 1912 », *Histoire & Fortifications*, n°8/9/10, juin 2002, p. 19-25

Ce nouveau programme, approuvé le 18 mars 1926, prévoyait dans la région de Martigues-Fos :

- une batterie d'artillerie principale dans le secteur de la Couronne (l'autre batterie principale de défense du port de Marseille étant prévue sur le plateau de l'Homme Mort, à l'est du massif de Marseilleveyre);
- une batterie d'artillerie secondaire au cap Couronne (les deux autres sont prévues au cap Croisette et à Pomègues) ;
- deux batteries d'artillerie légère à Saint-Louis du Rhône et Port de Bouc.

On reconnaît aisément les recommandations exprimées près de 10 ans auparavant par l'amiral Rouyer (voir *supra*).

Il convient toutefois de souligner que le *Programme du 18 mars 1926* (tel est son nom) est divisé en 3 tranches fixant un ordre de priorité à la réalisation des ouvrages : la "tranche A" est à réaliser d'urgence (avant 1935), alors que la "Tranche C" ne le sera qu'après 1942. Dans la région de Martigues-Fos, le *Programme du 18 mars 1926* établissait le classement suivant :

	Tranche A (avant 1935)	Tranche B (1935-1942)	Tranche C (après 1942)
Artillerie Principale		Couronne	
Artillerie Secondaire		Couronne Mangue (Ratonneau)	
Artillerie Légère			Saint-Louis Port de Bouc

Source: Rapport n° 478 EMG 1 du 19 mars 1931 au Conseil supérieur de la Marine sur le programme de défense des côtes (SHM-1 BB 8 42).

Or, les études conduites par le Service technique de l'artillerie navale révélèrent que le prix de revient de deux tourelles doubles de 240 M^{le} 1902-06 était similaire à celui d'une tourelle double de 340 M^{le} 1912, sans toutefois en posséder la puissance et la portée ⁷⁹. Dans sa séance du 1^{er} décembre 1928, le CSM fut saisi de cette question à propos des deux batteries de Marseille (Homme Mort et Couronne) et celle de Tunis (Camart). Il fut alors décidé d'armer chacune de ces batteries d'une tourelle double de 340 M^{le} 1912. La mise à jour du *Programme de défense des côtes* effectuée le 1^{er} novembre 1929 ne modifia en rien les projets concernant la région de Martigues-Fos ⁸⁰. L'ensemble des ouvrages protégeant cette région n'étant qu'en tranches B ou C, aucun travaux ne devaient être entrepris avant 1935.

Une pièce de 340 M^{le} 1912 pouvait tirer un projectile de 576 kg à 35 km ou de 400 kg à 40 km, alors qu'une pièce de 240 M^{le} 1902-06 tirait un projectile de 220 kg à 27,5 km, [rapport n° 478 EMG 1 du 19 mars 1931 au CSM], Annexe II (SHM-1 BB 8 42).

Rapport n° 628 EMG 1 du 18 avril 1931 sur les programmes de défense des côtes (SHM-1 BB 2 26).

Toutefois, début 1931, l'état-major de la Marine se montra préoccupé par la défense du port de Marseille. Le contre-amiral Dumont, deuxième sous-chef d'état-major général de la Marine, pose la question suivante dans son rapport du 19 mars 1931 :

"En raison de la disposition de la côte, que des caps avancés ne défendent pas du large, les richesses accumulées dans le port de Marseille ne peuvent être garanties que par des pièces de longue portée contre un bombardement venant de la mer. La question se pose de savoir si cette première batterie d'artillerie principale, qui aura pour double mission la protection immédiate de Marseille et l'interdiction de l'entrée du golfe de Fos, doit être installée à l'Homme Mort ou au contraire au cap Couronne."

La préoccupation du contre-amiral Dumont est particulièrement justifiée par le fait que :

"Les batteries d'artillerie secondaire et légère prévues au programme d'armement du littoral de mars 1926, pour la défense du secteur de Marseille, vont être réalisées dans le courant de l'année 1931, à l'exclusion :

- de la batterie de 138 du cap Couronne et
- de la batterie de 100 de Mangue (île Ratonneau),

dont l'installation est prévue dans la tranche B." 82

Cette situation présente le risque de laisser sans défenses l'aile ouest du secteur de Marseille : étang de Berre, Martigues et golfe de Fos. Ceci est d'autant plus grave que les batteries d'artillerie légère de Saint-Louis du Rhône et de Port de Bouc ne sont prévues qu'en tranche C. Ce sont donc le golfe de Fos et l'accès de la rade de Marseille par l'ouest qui sont ouverts aux agressions d'un ennemi. Qui plus est, depuis la fin de la Grande Guerre, ce secteur s'est rapidement développé dans des domaines industriels stratégiques.

A Martigues, la Société Générale des Huiles de Pétroles (SGHP) entreprend en 1920 la construction d'un port pétrolier et de plusieurs entrepôts à Lavera. Le premier tanker y accosta en 1924. En 1931, la SGHP décide d'y implanter une raffinerie qui sera opérationnelle en 1933. A Caronte également, les établissements Verminck (devenu par la suite Astra-Calvé, puis Lesieur) installent un site de production d'oléagineux, fabriquant notamment du savon ⁸³. L'étang de Berre, notamment la zone d'Istres, accueille depuis la Grande Guerre d'importantes activités aéronautiques. C'est en effet à Martigues qu'Henri Fabre réalisa le premier vol au monde d'un hydravion le 29 mars 1910. En mai 1917, l'école d'aviation d'Istres fut installée au Tubé, à moins de 10 km du rivage. La première piste en ciment y est coulée en 1930 et, de 1929 à 1932, de vastes travaux d'infrastructure y sont réalisés : caserne Clément Ader, hangars "Limousins", équipements de navigation, etc.

Tous ces facteurs militent pour une accélération des travaux de défense de cette région :

"L'importance du rôle stratégique qu'est appelée à jouer dans nos communications maritimes la région de Marseille-Fos-Berre paraît imposer de mener avec toute la diligence possible, la construction de ces deux batteries [Couronne et Mangue]." ⁸⁴

Rapport n° 478 EMG 1 du 19 mars 1931 au CSM, p. 6 (SHM-1 BB 8 42).

Rapport n° 478 EMG 1 du 19 mars 1931 au CSM, p. 13 (SHM-1 BB 8 42).

Collectif, *Portraits d'une ville : Martigues, un siècle en images*, Martigues Communication, Martigues, [s.d.], p. 97 et s.

Rapport n°478 EMG1 du 19 mars 1931 au CSM, p. 14.

Il en est de même pour les batteries d'artillerie légère de Port Saint Louis du Rhône et de Port de Bouc. Le contre-amiral Dumont, pourtant peu favorable à l'artillerie mobile - surtout principale - en raison de son coût, de sa vulnérabilité et de sa lenteur, envisage néanmoins l'emploi d'une batterie d'ALVF à Couronne, estimant que :

"(...) dans certains cas particuliers il puisse être indiqué d'utiliser la mobilité de matériels lourds pour organiser la défense de points <u>momentanément</u> sensibles dont l'importance ne justifie pas d'installations <u>définitives</u> très onéreuses.

Il faut cependant que la région envisagée se prête à la mise en position d'une telle batterie. Tel paraît être le cas de la région avoisinant le cap Couronne : une voie ferrée y longe la côte et la topographie du terrain permet d'espérer y trouver des emplacements de tir convenables."

Ces différentes options sont soumises au CSM qui se réunit le 30 mars 1931 sous la présidence du ministre de la Marine Charles Dumont (1867-1939). Outre le vice-amiral Violette (1869-1950), chef d'état-major général, et les autres membres marins, le CSM s'adjoint, avec voix consultative, le chef d'état-major général de l'Armée, le général de division Gamelin (1872-1958), et un autre membre du CSG, le général de division Maurin (1869-1956). La première question posée au CSG concerne l'artillerie principale : quelle destination doit-on donner aux quatre tourelles de 340 M^{le} 1912 actuellement en construction ? L'une d'entre elles était destinée à armer la batterie de l'Homme Mort à Marseille au titre de la tranche A. Suivant les conclusions du rapporteur, le CSM :

"A l'unanimité des voix, EST D'AVIS qu'il y a lieu d'entreprendre actuellement la construction de la batterie du cap Couronne de préférence à celle de l'Homme Mort, au sujet de laquelle une décision pourra n'intervenir qu'ultérieurement.

A l'unanimité, moins une voix (amiral Picot) EST D'AVIS que la batterie du cap Couronne doit comporter une tourelle de 34 à prélever sur les tourelles en construction." ⁸⁶

En ce qui concerne l'artillerie secondaire, le CSM partage les préoccupations de son rapporteur "étant donné l'intérêt que nous attachons actuellement à la région du golfe de Fos" 87. C'est donc logiquement que concernant les batteries de 138 mm du cap Couronne, de 100 mm de Mangue, de 100 mm du golfe de Fos (Saint-Louis) et de 75 mm de Port de Bouc, le CSM :

"A l'unanimité des voix, EST D'AVIS qu'il y a lieu de faire passer dans la tranche A les quatre batteries d'artillerie secondaire et légère ci-dessus." 88

Le passage en tranche A représentait une accélération des travaux. Les deux premières tranches (A et B) devaient en effet être réalisées au cours des 10 exercices suivants (avant 1941) pour un budget annuel de 112,5 millions de francs. Après le CSM du 31 mars 1931, le ministre de la Marine notifie au directeur de l'artillerie navale, le 2 avril 1931, la suspension de la commande de la tourelle de l'Homme Mort. La tourelle type C M^{le} 1928 destinée à armer la batterie de 340 de Couronne est donc programmée en tranche A, avec une date d'achèvement prévue en 1936 ⁸⁹.

Rapport n°478 EMG1 du 19 mars 1931 au CSM, p. 12. C'est le rapporteur qui souligne.

CSM, extrait du procès-verbal *in-extenso* de la séance du 30 mars 1931, p. 3 (SHM-1 BB 8 42).

ibid, p. 6.

ibid, p. 7.

Rapport n°628 EMG 1 du 18 avril 1931 sur les programmes de défense des côtes (SHM - 1 BB 2 26).

L'avant projet de la batterie de 340 (PV n°27) est adressé à l'état-major à Paris, le 21 novembre 1931 : l'emplacement choisi est la Marrane, au nord-ouest de Couronne, en arrière de la plaine de Bonnieu 90. Cet emplacement n'est finalement pas très éloigné de celui suggéré par l'amiral Rouyer dans son rapport de juillet 1918. Il présente également l'avantage d'être proche de la voie ferrée du littoral : la construction, puis le ravitaillement de la batterie en seront facilités. Le PV n°27 est approuvé par l'état-major le 20 février 1932 91. Au cours de sa séance officieuse du 21 avril 1932, le CSM procéda à un nouvel examen de la défense des côtes, le budget de la Marine supportant de moins en moins le poids croissant de ce poste somme toute secondaire - dont le coût augmentait d'année en année... Dans son troisième avis, le CSM se prononça de la manière suivante :

"Avis n°III: les quatre tourelles de 340 en construction devant être livrées prochainement, il y a lieu de poursuivre leur installation dans les positions actuellement prévues de Marrane, El Metline [Bizerte], Sueil [Nice] et Bonifacio.

Toutefois, étant donné[e] l'incertitude actuelle sur le montant des prochaines annuités budgétaires, il ne peut être fourni d'avis, en ce qui concerne l'exécution des travaux immobiliers, que sur l'ordre d'urgence relative des positions à garnir.

La réalisation de la batterie de Marrane (cap Couronne) doit être poursuivie." 92

C'est précisément au cours du printemps 1932 qu'est entreprise l'étude du camouflage de la batterie de Marrane sous la direction du peintre de la Marine Pierre Gatier (1878-1944), qui s'était illustré en 1931 à la Commission d'Etudes pratiques de l'artillerie de côte (CEPAC) à Toulon lors des expériences de camouflages de la batterie principale de Cépet (Saint Mandrier) ⁹³.

En 1933, aucun chantier n'est pourtant entamé dans la région de Fos-Martigues... Le chef d'état-major de la Marine, le vice-amiral Durand-Viel (1875-1959), soumet au ministre Georges Leygues (1857-1933), un nouveau programme d'armement du littoral en artillerie le 9 juin 1933. Sur le front de mer de Marseille, ce nouveau programme part du constat qu'il n'existe aucune artillerie principale moderne et que l'aile ouest (Couronne) est totalement dégarnie. Une fois de plus, pour des raisons financières, ce programme est scindé en deux tranches :

Tranche 1 : batteries en construction et à réaliser en première urgence ;

Tranche 2 : "Toutes les batteries qu'il serait désirable de construire après achèvement de la Tranche 1, sans que ces indications puissent être considérées comme définitives." ⁹⁴

Jean-François Roudier, *Le Cap aux 340* (volume 2), La Plume du Temps, Guilhuaud, 2000, p. 99.

op. cit., p. 101.

⁹² CSM, Extrait du compte-rendu de la séance officieuse du 21 avril 1932, (SHM-1 BB 8 42).

Je me permets de renvoyer à l'article "Le camouflage de la marine de guerre dans l'œuvre de Pierre Gatier" par Félix Gatier et moi-même, *Neptunia*, n°229, mars 2003, p. 3-13 (annexé au rapport d'étape # 1 de mars 2003).

Rapport n°421 EMG 3 du 9 juin 1933 sur le nouveau programme d'armement du littoral en artillerie de côte, p. 10 (SHM-1 BB 2 106).

Au titre de ce programme approuvé par le ministre de la Marine le 13 juin 1933, l'ensemble des ouvrages projetés dans la région de Fos-Martigues passent en Tranche 1 "*Première Urgence*" :

- la tourelle double de 340 de Marrane ⁹⁵,
- la batterie de quatre 75 de Port de Bouc (Fort Vauban),
- la batterie de quatre 100 de Saint Louis du Rhône,
- la batterie de quatre 138 de Couronne.

Ce nouveau programme, bien que réduit et dont la Tranche 1 devait être achevée en 1938, représentait néanmoins un investissement total de 306 millions de francs (soit 172,2 millions d'euros de 2002). Sa réalisation fut toutefois favorisée par le contexte politique national et international tendu.

3.4 1934-1935 : les batteries de Couronne et Fort Vauban

L'arrivée d'Adolf Hitler au pouvoir, le 30 janvier 1933, sans entraîner d'emblée de véritable choc en France, n'en provoqua pas moins un mouvement de révision de la politique de défense nationale du pays. Le 23 décembre 1933, le gouvernement déposait sur le bureau de la chambre un projet de loi relatif "à l'organisation défensive des frontières et aux parcs à combustibles liquides" 96. Ce projet de 3.120 millions de francs de crédits communs aux trois départements militaires comprenait l'octroi de 865 millions de francs à la Marine, dont 80 millions pour la défense des côtes. L'adoption de ce projet prit du retard en raison de la crise politique qui renversa trois gouvernements en trois mois avant que le cabinet de Gaston Doumergue (1863-1937) ne soit appelé par le président Albert Lebrun (1871-1950) après les émeutes du 6 février 1934. Rapporté en juin, le projet est définitivement voté le 6 juillet 1934 97. Ce crédit de 80 millions de francs permet à la Marine d'achever les travaux en cours et d'accélérer l'exécution de la Tranche 2 du programme de défense des côtes du 13 juin 1933.

Les travaux de construction de la batterie de 138 du cap Couronne peuvent ainsi être achevés en 1934 : le poste de direction de tir est coulé en avril 1934 ; les quatre pièces sont installées en juillet 1934 ; le camouflage du poste de direction de tir (exécuté conformément aux directives de Pierre Gatier) est achevé en décembre 1934. Les premiers tirs d'essais de la batterie n'auront lieu qu'en avril-mai 1935 ⁹⁸. A cette date, le projet de batterie de 340 de Marrane est différé : la priorité est donnée à l'armement du grand port de guerre français en Afrique du nord, Bizerte. Les pièces et tourelles disponibles furent donc affectées à la batterie d'El-Metline.

Des quatre tourelles alors en construction pour un coût total de 198 millions de francs (soit 111,5 millions d'euros de 2002), la première était destinée à Bizerte (El Metline), la deuxième à Marseille (Marrane), la troisième à Nice (Sueil) et la dernière à Bonifacio.

JO Documents Parlementaires, Chambre, Annexe n°2808 du 23 décembre 1933, p. 1198.

⁹⁷ *JORF* du 7 juillet 1934, p. 6819-6820.

Jean-Jacques Moulins, "La batterie d'artillerie secondaire de Couronne", 39/45 Magazine, n°203 (juillet-août 2003), p. 66-75.

Simultanément les travaux de la batterie de 75 de Fort Vauban sont entrepris sur les structures du fort. Après son déclassement en 1889, le Fort Vauban avait été concédé à la Direction des phares et balises (Ponts et chaussées) en 1891 ⁹⁹. Bien qu'inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis le 6 janvier 1930, la Marine y avait projeté d'importants travaux d'aménagements liés à l'implantation de la batterie de 75 : plates-formes, magasin à munitions, poste de direction de tir, casernement pour le personnel (latrines, citerne) et renforcement du pont-levis. Ces travaux furent réalisés de 1935 à 1937 ¹⁰⁰.

Le canon de 75 mm SA Me 1908 Schneider

La batterie de Fort Vauban était armée de quatre canons de 75 mm SA M^{le} 1908 Schneider. Cette pièce fut

développée au début du XXe siècle pour constituer l'artillerie secondaire à tir rapide (contre les torpilleurs) des « semi-dreadnought » de la classe Danton. Il s'agissait de canons semi-automatiques (SA) pouvant atteindre une cadence de tir de 15 coups à la minute. Cette rapidité était permisse par la culasse Canet : celleci s'ouvre automatiquement pendant la rentrée en batterie (après le tir) et se ferme automatiquement à la fin du chargement.

De 1908 à 1913, il fut construit plus de 150 de ces tubes. Après le désarmement des navires qu'ils armaient en 1920, certaines de ces pièces furent affectées à la modernisation de l'artillerie de côte. Au cours des années 20 les désarmement s se poursuivirent (*Mirabeau*, *Verguiaud*, *Voltaire*, *Condorcet*, *Diderot*) et, en 1930, 34 pièces étaient en place dans les ouvrages et l'installation de 12 autres était prévue dans les années à venir. Les 4 pièces du Fort Vauban possédaient les caractéristiques suivantes :

- Canon: 75 mm SA M^{le} 1908 Schneider, d'une cadence de 15 coups/minute, avec une portée de 10 km (obus de rupture) à 12,8 km (obus explosif en acier).
- Affût: PC M^{le} 1908-27 avec masque léger, angle maximal de pointage 25° 101.

*

Fin 1937, la défense côtière de Martigues conçue par la Marine française revêt son visage définitif. Quelques améliorations seront apportées jusqu'à la déclaration de guerre (projecteurs, détection), mais plus aucun grands travaux. Ceux-ci ne seront repris qu'en 1943 avec l'occupation allemande. La période de la guerre, de 1939 à 1942, puis de 1942 à 1944, fera l'objet d'un prochain rapport d'étape.

Isabelle Warmoes, *Études historiques du Fort de Bouc*, rapport dactylographié pour la ville de Martigues, décembre 2001, p. 13.

ibid, p. 13 et 20.

Colonel Guy François, « Le canon de 75 mm SA Mle 1908 Schneider », *Histoire & Fortification, n*° 5 (octobre 2001), p. 21-28.

PARTIE 2.

1939-1944: DE LA MOBILISATION A LA LIBERATION

L'organisation du commandement et des missions concernant la défense de la région de Martigues-Fos au déclenchement du Second conflit mondial était issue de deux dépêches ministérielles des 26 mai et 22 août 1939 ¹⁰². Elle fut activée le 27 août 1939 par le Commandant en Chef des forces maritimes du Sud (« *Amiral Sud »*) désigné à cette fonction depuis septembre 1937 : l'amiral Jean-Pierre Esteva (1880-1951) ¹⁰³. Ses quatre subordonnés direct étaient :

- le vice-amiral, commandant en chef, Préfet Maritime (« VACECPM ») de la 3^e région maritime (Toulon), le vice-amiral Jean-Marie-Charles Abrial (1879-1962),
- le VACECPM de la 4^e région (Bizerte), le vice-amiral Eugène-Léon Rivet (1880-1964),
- le contre amiral commandant le « dispositif Oran » 104,
- le contre amiral commandant la marine au Maroc.

La zone d'action du VACECPM de la 3^e région s'étendait au nord du 40° parallèle entre les côtes d'Espagne et la Sardaigne et au nord de la ligne cap Bellavista (Sardaigne) – cap Circeo. Il avait sous ses ordres directs (i) les forces navales de la région, (ii) l'aéronautique navale de la région, (iii) les Commandants des secteurs de défense, (iv) le général adjoint, (v) le général commandant la division de réserve générale et (vi) le major général à Toulon. Le littoral de la 3^e région maritime était divisé en quatre secteurs : Marseille, Toulon, Nice et Corse. Le secteur de Marseille ¹⁰⁵ s'étendait de la frontière espagnole au cap Saint-Louis (Les Lecques).

D.M. n° 653 EMG 3 du 26 mai 1839 et D.M. n° 1059 EMG 3 du 22 août 1939, citées par le capitaine de vaisseau (cv) CAROFF, Le Théâtre Méditerranéen, Tome 1 (du 2 septembre 1939 au 25 juin 1940), Marine Nationale, SHM, 1960, p. 1.

Jean-Pierre Esteva (1880-1951), entré à l'Ecole Navale en 1898, participa aux opérations de Chine en 1901-1902 et du Maroc en 1908-1910. Durant la Grande Guerre, il participa avec le croiseur-école *Jeanne-d'Arc* aux opérations des Dardanelles, au cours desquelles il fut blessé au débarquement de Koum-Kaleh et cité à l'ordre de l'armée pour sa conduite. Capitaine de corvette en 1918, il est officier d'ordonnance de Georges Leygues, ministre de la Marine et participe aux travaux de rénovation de la défense des côtes (« *Note au sujet de la défense des côtes* », 2 septembre 1918, SHM SS ee 2). Contre-amiral en août 1929, il s'attacha au développement de l'aviation maritime. En 1934 il commande le secteur de Toulon. En 1937 il est nommé *Amiral Sud* et dirige les opérations navales en Méditerranée en 1939-1940, en liaison étroite avec Sir Andrew Cunningham. Résident général de Tunisie au moment du débarquement américain en AFN, il est fait prisonnier par les Allemands et expulsé en 1943. Révoqué en mai 1945, il fut néanmoins condamné à la détention perpétuelle par la Haute Cour le 13 mars 1945. Il mourut peu après sa libération le 11 janvier 1951.

Le « dispositif Oran » était un dispositif de sûreté destiné à s'assurer le libre passage du détroit de Gibraltar.

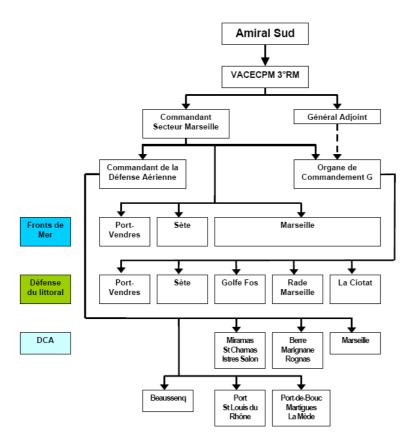
Voir l'organigramme page suivante et le plan schématique des défenses en page 7.

Le contre amiral Emile-Henri-Désiré Muselier (1882-1965) ¹⁰⁶, commandant le secteur de Marseille jusqu'au 21 novembre 1939, avait pour missions :

- de mettre le port de Marseille et la région industrielle de Berre-Fos à l'abri des attaques aériennes ou navales,
- d'assurer dans la rade de Marseille, dans l'étang de Berre et dans le golfe de Fos un abri de toute sécurité pour les forces de haute mer,
- d'assurer l'utilisation du Centre aéronautique de Berre,
- de protéger les chantiers de construction de La Ciotat et les raffineries de pétrole de la région de Sète.

Chaque secteur possédait plusieurs ensembles, dit « Fronts de mer », rassemblant les éléments maritimes affectés à la défense de certains points du littoral, jugés primordiaux. Le secteur de Marseille en possédait trois :

- (i) le front de mer de Port-Vendres, de la frontière espagnole à l'embouchure du Têt,
- (ii) le front de mer de Sète, du cap d'Agde à Palavas,
- (iii) le front de mer de Marseille, de Faraman (Fos) au cap Saint-Louis.



Les commandants des différents fronts de mer avaient sous leurs ordres l'artillerie de côte, la défense du littoral (obstruction, détection), ainsi que la reconnaissance et la police de la navigation. lls également disposaient de troupes affectées à la défense du littoral, réparties en plusieurs sous-secteurs placées le sous commandement d'un officier de l'Armée. Le secteur Marseille possédait ainsi cinq sous-secteurs: Port-Vendres, Sète, Golfe de Fos, Rade de Marseille et La Ciotat. Afin de compliquer les choses, à la mixité du commandement Marine-Armée s'aioutait une subdivision territoriale différente.

¹⁰⁶

Emile-Henri-Désiré Muselier (1882-1965) est entré à l'École Navale en 1899. Il participa aux opérations de la Première guerre mondiale en Adriatique, puis commanda en mai 1915 une compagnie du 1^{er} régiment de fusiliers marins qui se distingua lors des combats de Nieuport. En décembre 1915, il passa au bataillon de canonniers marins, foyer de renouveau pour l'artillerie navale et la défense des côtes. Commandant du secteur de défense de Cherbourg en 1934, il reçu le commandement de celui de Marseille en août 1938. Il rallia Londres en juillet 1940 et y créa les Forces navales françaises libres (FNFL). Ses relations avec de Gaulle furent tumultueuses et il fut progressivement écarté de toute fonctions. Les rumeurs prêtaient à Muselier certaines frasques, notamment financières, qui n'étaient pas du goût du chef de la France Libre... Il mourut à Toulon le 2 septembre 1965.

Ainsi, le territoire de la commune de Martigues :

- appartenait au Front de mer de Marseille,
- était à cheval sur deux sous-secteurs, golfe de Fos et Rade de Marseille, dont la limite de compétence était établie au cap Couronne.

Telle est l'organisation administrative de la zone qui nous intéresse à la veille des hostilités.

1. DE LA MOBILISATION A L'INVASION DE LA ZNO (1939-1942)

La période qui s'étend du 1^{er} septembre 1939 au 27 novembre 1942 voit la France parcourir les différentes stations du chemin de croix qui la mène de la Mobilisation à l'invasion totale du territoire métropolitain par l'ennemi, puis à la dissolution de l'Armée française d'Armistice. Nous envisagerons cette épreuve en deux grandes étapes : la Drôle de guerre et la campagne de France, puis l'Armistice et l'invasion de la ZNO.

1.1 Septembre 1939 – 25 juin 1940 : « *l'Étrange défaite* »

1.1.1 La Mobilisation 107

A la mobilisation, les batteries de côte armées de Martigues (rattachées au front de mer de Marseille) sont les suivantes :

Batteries de côte	Fort-Vauban 108	IV - 75/08
balleries de cole	Couronne	IV - 138/10
Batteries de semonce	Couronne	II – 95 G

Les effectifs des batteries de côte du front de mer de Marseille sont alors de 15 officiers, 59 sous-officiers et 620 hommes. L'artillerie est placée sous le commandement du capitaine de vaisseau Petit de Meurville, remplacé le 20 novembre 1939 par le capitaine de frégate Faucon. Cette défense est complétée par les troupes du ministère de la Guerre placées sous le commandement du VACECPM via un « organe de commandement » placé sous l'autorité du général adjoint au Préfet maritime. Placé sous le commandement de l'Organe G installé à Marseille, les troupes du secteur étaient les suivantes :

215^e compagnie de mitrailleuses de position du 225^e RI Martigues - Fos

4^e bataillon du 281^e RI Sète – Port Vendres

5^e bataillon du RICM Martigues – Fos – La Ciotat

Compagnie auto-transport 399/15 Marseille

soit 60 officiers, 250 sous-officiers et 2000 hommes.

107

Un plan schématique des défenses françaises implantées sur le territoire de Martigues en 1939-1940 figure en **Annexe 2**.

Bien que la dénomination aujourd'hui admise soit « Fort de Bouc », nous utilisons la dénomination retenue depuis la Première guerre mondiale dans l'ensemble des correspondances, instructions, rapports, etc., tant de l'armée de terre que de la marine (française et allemande, d'ailleurs).

Les ouvrages de la défense antiaérienne participent également à la défense de la région qui nous intéresse. La zone dénommée « Littoral 3e région maritime » est divisée en secteurs, eux-mêmes sub-divisés en cantons. Ceux du secteur de Marseille sont: Port-Saint-Louis-du-Rhône, Istres, Martiques, Salon, Berre, Gardanne, Marseille, Aubagne et La Ciotat. Outre ces cantons, des zones de DCA étaient établies autour d'un point sensible, concentrant des moyens actifs de DCA. Le « Groupe de points sensibles de Marseille », armé par la Marine, était délimité par Cassis – 1 mille au sud de Riou et de Planier – Faraman – Arles – Salon – Gardanne - Aubagne - Cassis (voir ci-dessous le plan schématique).

Au cœur de cet espace, le point sensible de Port-de-Bouc - Martigues - La Mède constituait le 58^e groupe de DCA, avec son PC à Martigues. Il comprenait :

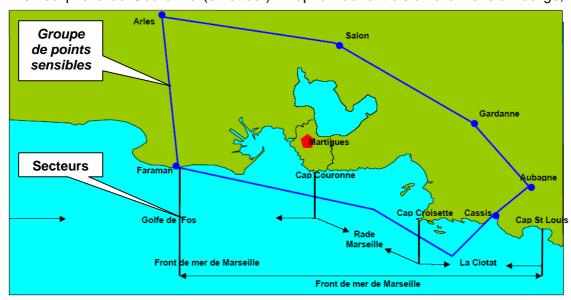
la 184^e batterie aux Ventrons,

109

- la 185^e batterie à l'îlot de Bouc (sud du fort Vauban),
- la 186^e batterie au Val de Ricard.
- la 187^e batterie à Saint-Mitre (Plan Fossan) 109,

toutes quatre armées de canons de 75 CA C/30. Deux sections de trois mitrailleuses (13,2 mm M^{le} 30 Hotchkiss) étaient également placées, l'une à la gare de Martigues, l'autre à Port-de-Bouc.

Il n'est pas inintéressant de souligner que dès cette époque la Marine déployait sur le littoral des moyens de détection radar contre les attaques aériennes. Il s'agissait de « barrages de détection électromagnétiques » (ou « DEM ») constitués en maillage de postes émetteurs et récepteurs permettant de détecter des vols à des distances comprises entre 30 et 50 km. Un de ces maillons était constitué par le triangle Sicié (récepteur) Sémaphore de Couronne (récepteur) - Patrouilleur à 32 milles dans le 170° du phare de Couronne (émetteur). Irruption de la troisième dimension oblige,



Les rapports officiels (notamment le recueil du CV CAROFF) mentionnent « Saint-Mitre Mas Pelé », dont la toponymie n'est pas repérable (une interrogation de la base de l'IGN ne donne rien sur les Bouches-du-Rhône). Les archives de Martigues, tant celle de 1939 que celles de 1944 relatives aux terrains pollués (mines, obus et grenades), attestent qu'il s'agit en fait du Plan Fossan. L'installation de cette batterie, sur le territoire de Martigues, fait l'objet d'une correspondance entre la chefferie du Génie de Marseille et le

maire de Martigues dès le 3 août 1939. La batterie était implantée sur des terrains appartenant à Monsieur Marius SARDOU, demeurant à Gignac-la-Nerthe. Les travaux furent entrepris après une simple autorisation amiable (Arch. Municipale de Martigues, HOC 6-1939-86).

des moyens de détection anti-sous-marins sont également mis en œuvre par la Marine. A Martigues, deux microphones sont mouillés au large du cap Couronne avec leur poste d'écoute au sémaphore de Couronne.

La détection électromagnétique, les « Barrages David » et les premiers radars français A la fin de la Grande Guerre, la détection des avions, nouvelle arme dont on n'avait pas mesuré toutes les capacités, ni les possibilités d'emploi, reposait sur l'observation passive

visuelle et acoustique (*Service du guet*). Cette surveillance était du ressort de la Défense aérienne du territoire (DAT), dont l'organisation avait été fixée par une Instruction ministérielle du 23 février 1931 et la direction confiée au maréchal Pétain, comme inspecteur général de la DAT. Le guet des avions s'effectuait par « *l'écoute organique* » : les appareils alors en usage étaient constitués de grands cornets, montés sur un châssis orientable dans tous les azimuts, qui recueillait les ondes sonores dans leur ouverture et les conduisaient par un tuyau de caoutchouc jusqu'à l'oreille de l'opérateur. Ces appareils comportaient généralement deux couples croisés d'écouteurs, respectivement dans un plan horizontal pour la mesure d'azimut et dans un plan vertical pour la mesure de site (quatre oreilles, soit deux opérateurs!). Dans les cas favorables, avec un opérateur entraîné, on pouvait espérer une précision théorique de l'ordre du degré sur un avion volant à 1.500 m d'altitude...

Ces méthodes limitées ne pouvaient satisfaire les militaires préoccupés par la menace aérienne. Des travaux furent donc confiés au *Laboratoire national de radioélectricité* (LNR) constitué autour d'ingénieurs français inventifs, pilotés par le général Ferrié (1868-1932), commandant de la Radiotélégraphie militaire. Parmi ceux-ci, Pierre David, polytechnicien et docteur ès-sciences, fut un des précurseurs du radar en France. En 1926, ce dernier propose de tenter de détecter les avions par « *l'écoute* » du rayonnement électromagnétique de leurs moteurs produit par l'allumage électrique des magnétos. Le blindage des circuits risquait toutefois de ruiner cette tentative. Pierre David proposa donc en 1928 de « *forcer les avions à émettre* », en les prenant dans le champs d'un faisceau d'ondes radio HF: c'est ce passage du système passif (écoute) au système actif (génération d'un signal pour en capter l'écho) qui marque en France la naissance du radar.

Une directive ministérielle du 22 janvier 1934 invita Pierre David et Camille Gutton à entreprendre l'étude de la détection électromagnétique des avions. Le premier essai eut lieu au Bourget le 27 juin 1934. De nouveaux essais eurent lieu en juillet-août 1935, dont les résultats prometteurs conduisirent l'état-major à établir un plan opérationnel de déploiement des « barrages David ». Ce nom venait de la technique d'installation du système : les émetteurs et les récepteurs étaient répartis sur deux lignes parallèles, distantes de quelques kilomètres, en un maillage en Z. Le premier barrage expérimental de la Marine fut installé entre Toulon et la presqu'île de Giens en février 1935, puis à Camarat (Saint Tropez) et cap Martin (Menton). Ce maillage permettait de restituer la vitesse des cibles à 10 % près, leur altitude à 1.000 m et leurs routes à +/- 20° 110.

Yves Blanchard, *Le Radar 1904-2004 Histoire d'un siècle d'innovations techniques et opérationnelles*, Ellipses, Paris, 2004, p. 64-75.

1.1.2 La Drôle de guerre (septembre 1939-10 mai 1940)

La période d'attente, teintée de tensions, de craintes, de découragements, voire de fatalisme, qui s'ouvre à la fin de l'année 1939 est propice à une réorganisation de la défense du littoral, la forme prise par la guerre rendant en effet peu vraisemblable une attaque ennemie contre les côtes de la Méditerranée. La situation se caractérisait en effet par l'absence de sous-marins allemands et par l'incertitude que laissait planer l'Italie sur son attitude.

L'Amirauté française décida donc en décembre 1939 de « mettre en sommeil » certaines batteries de côte ¹¹¹. Celles-ci furent classées en trois catégories : « armées au complet guerre », « armées » et « en réserve ». Les batteries de Martigues (Fort Vauban et Couronne) furent toutes placées dans la deuxième catégorie, c'est-à-dire avec armement réduit permettant le service d'une fraction importante du matériel, avec conduite de tir simplifiée et effectifs réduits de moitié ¹¹².

Après février 1940, les effectifs des batteries de côte du secteur de Marseille ne comptaient plus que 13 officiers, 50 sous-officiers et 370 hommes.

Les troupes de défense du littoral furent également réduites, notamment lors de « l'alerte de novembre 1939 » lorsqu'il fut demandé au VACECPM 3 de mettre aux ordres de l'Amiral Nord un régiment d'infanterie, un état-major de groupement d'artillerie et un groupe d'artillerie portée. Cette réorganisation n'affecta toutefois pas le secteur de Marseille qui conserva ses effectifs de la Mobilisation, lesquels furent classés en « Catégorie C » en décembre 1939, soit :

« Unités dont le maintien s'imposait pour des raisons permanentes de surveillance et de police côtière et sur lesquelles un prélèvement ne pourrait être envisagé qu'après évolution profonde de la situation générale » ¹¹³.

Deux évènements tirèrent la côte méditerranéenne de sa torpeur après l'invasion du 10 mai 1940, le bombardement de Marseille les 1^{er} et 2 juin 1940, ainsi que l'entrée en guerre de l'Italie le 10 juin 1940.

1.1.3 La guerre en Méditerranée (1^{er}-25 juin 1940)

Le 1^{er} juin, vers 14h30, le port de Marseille fut attaqué par vingt à vingt-cinq bombardiers allemands, en trois vagues successives, opérant des bombardements en semi-piqué à une altitude de 500 à 1000 mètres. Cette première attaque ne fit que peu de dégâts, hormis la destruction du cargo britannique *Orford* ¹¹⁴. Le soir même, entre 22h45 et 00h30, une seconde attaque fut prononcée plus au nord, vers l'Estaque. Les avions ennemis lancèrent des bombes incendiaires qui provoquèrent un feu de broussailles près des usines Kuhlman (Port-de-Bouc) et du terrain d'aviation de Marignane. Malgré les 1.058 coups de 75 tirés par la DCA, aucun appareil allemand ne fut touché ¹¹⁵.

¹¹¹ 788 FMF 3 du 24 décembre 1939, cité par le CV CAROFF, *op.cit.*, T. 1, p. 102.

¹⁵⁵ FMF du 22 janvier 1940 et 276 FMF du 3 février 1940, cité par le cv Caroff, *op.cit.*, T. 1, p. 103.

⁶⁸⁵ FMF 3 du 9 décembre 1939, cité par le CV CAROFF, *op.cit.*, T. 1, p. 131-132.

⁹³⁵ EM 3 du 11 juin 1940 de Marine Marseille, cité par le CV CAROFF, *op.cit.*, T. 1, p. 218.

⁹⁴⁴ EM 3 du 12 juin 1940 de Marine Marseille, cité par le CV CAROFF, *op.cit.*, T. 1, p. 219.

Le lendemain, 2 juin 1940, entre 8h54 et 10h30, Marseille fut attaqué par huit avions et La Mède par dix avions allemands. L'attaque commença par l'ouest : La Mède fut bombardée pendant un quart d'heure, causant d'importants dégâts aux usines de pétrole. Au même moment, la batterie de 75/08 de Fort Vauban reçut deux bombes qui n'endommagèrent pas le matériel d'artillerie. La 185^e batterie de DCA, à l'îlot de Bouc, fut mitraillée, sans effet... L'attaque se poursuivit vers l'est sur le port de Marseille, entraînant la destruction de docks et de plusieurs hangars. Le paquebot *Chella* ¹¹⁶, fut gravement touchée et compta dix tués ou disparus et six blessés, avant d'être détruit. La DCA tira 829 coups de 75 et abattu un appareil allemand que l'on retrouva quelques jours plus tard à la Crau ¹¹⁷.

Les renseignements obtenus par les Français à travers plusieurs canaux (attachés navals à Belgrade, Athènes ou Madrid, ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome) laissaient présager dès la mi-mars 1940 une prise de position hostile de l'Italie. Dès le 12 mai, l'Amirauté procéda à un regroupement des forces navales en Méditerranée et entrepris, à partir du 24 mai, une exploration quotidienne des routes probables des forces navales italiennes. Interrompues le 27 mai, ces explorations reprirent le 8 juin. Du 27 au 29 mai, l'Amirauté décida également de mouiller un champ de mines dans le Golfe de Fos (plusieurs champs de mines furent ainsi mouillés du 17 mai au 3 juin en Corse et sur le littoral de la 3^e région). Le 8 juin 1940, ordre fut donné aux secteurs de défense de faire occuper aux troupes leurs emplacements de combat.

Le 10 juin 1940, alors que les Allemands sont à Rouen et sur la Marne, l'Italie déclare la guerre à la France. Le 11 juin, à 0h00, les éléments de défense du littoral prennent leur emplacement de combat. L'aviation italienne ayant bombardé Bizerte le 12 juin, l'opération « *Vado* » (attaque de la région industrielle italienne Vado-Gênes) est déclenchée les 13 et 14 juin. Le 13 déjà, les Français avaient sectionné le câble Rome-Barcelone, par 400 m de profondeur (opération « *Cabo* »).

Rappelons que le 14 juin 1940, les Allemands entrent dans Paris ; le 15 juin, le gouvernement français s'installe à Bordeaux ; le 16 juin, Paul Reynaud, adversaire de la demande d'armistice présentée par Pétain au Conseil des ministres, démissionne avec son cabinet ; le 17 juin, Pétain, nouveau président du Conseil, demande l'armistice aux Allemands ; le même jour, de Gaulle s'envole pour Londres. Le 18 juin 1940, tandis que Hitler visite Paris et que de Gaulle lance son fameux appel, l'Amirauté ordonne au VACECPM de la 3^e région l'évacuation du personnel et des matériels de la Marine ¹¹⁸.

Dès le 21 juin, les troupes de la défense du littoral de Marseille furent concentrées à Toulon pour renforcer le front de terre, en prévision d'une attaque allemande par la vallée du Rhône. L'organe de commandement G s'installa à La Garde.

Construit en 1933-34 par les Forges et Chantiers de la Méditerranée, à La Seyne, le paquebot *Chella* était le fleuron de la Compagnie Paquet. Le 5 janvier 1940, il avait éperonné au large de Gibraltar le chalutier armé britannique *Kingston Cornelian* (FY 121), envoyant par le fond 24 marins anglais. L'écrivain Louis-Ferdinand Céline était alors médecin militaire du *Chella* depuis le 1^{er} décembre 1939 : l'épisode sera relaté dans plusieurs de ses ouvrages, dont les *Entretiens avec le Professeur Y* (1955). Après avoir été gravement touché le 2 juin 1940, le *Chella*, en feu et chargé de munitions, risquait d'exploser à tout moment dans le bassin. Il fut donc remorqué au large, puis coulé au canon par le *Cyrnos* (Compagnie Fraissinet) afin d'éviter que son incendie ne constituât un repère pour les forces ennemies (Stanislas Gaillet, *L'armement marseillais*, Mémoire de DESS de droit maritime et des transports, Faculté de droit d'Aix en Provence – CDMT, 2003).

⁹⁶⁹ EM 3 du 14 juin 1940 de Marine Marseille, cité par le CV CAROFF, *op.cit.*, T. 1, p. 219. Message de 1243/18-6 de l'Amirauté française, cité par le CV CAROFF, *op.cit.*, T. 1, p. 264.

Dans la zone de Martigues, les matériels suivants furent embarqués au départ de Marseille, le 22 juin 1940 :

- le projecteur de 150 GP de Couronne,
- la conduite de tir de la batterie de 75/08 de Fort Vauban,
- 6 officiers, 45 officiers mariniers et 677 hommes de la défense du littoral et de l'artillerie de côte du secteur de Marseille.

La panique s'amplifiait : à l'insu des autorités françaises qui négociaient les conditions de l'armistice, certains officiers généraux pressaient l'embarquement de troupes et de matériels vers l'AFN ; les civils cherchaient à fuir de même ; l'Amirauté, de son côté, interdisait le départ de navires sans un ordre provenant du ministre de la Marine en personne... ¹¹⁹

1.2 25 juin 1940 – 27 novembre 1942 : le dépeçage de la France

Le littoral méditerranéen n'avait pas été atteint par les troupes allemandes. Cette zone s'inscrivait donc dans la sphère d'influence italienne, malgré l'échec de toutes les offensives menées par les troupes du *Duce...* Négocié séparément, mais par la même délégation française, présidée par le général Charles Huntziger (1880-1941), l'armistice conclu avec l'Italie comprenait des dispositions similaires à celle de l'armistice franco-allemand ¹²⁰.

La France fut divisée en plusieurs zones ayant chacune leur statut particulier : depuis les territoires annexés, jusqu'à la zone non occupée (ZNO) ou « Zone Libre », en passant par les zones interdites (voir la carte p. 14). Le littoral méditerranéen de la métropole était ainsi soumis à plusieurs régimes :

- de la frontière italienne à une ligne située à 50 km en avant de la ligne atteinte par les troupes italiennes en France, une zone démilitarisée (de Menton à Cannes).
- de la ligne des 50 km au Rhône, une zone sous contrôle de la Commission italienne d'Armistice,
- du Rhône à la frontière espagnole, une zone sous contrôle de la Commission allemande d'Armistice,
- dans les places fortes et bases navales de Toulon, Bizerte, Ajaccio et Oran, des zones désarmées.

1.2.1 Les batteries de côte

Le secteur de Marseille et la région de Martigues-Fos n'étaient donc pas concernés par les clauses de désarmement de la Convention d'Armistice. Toutefois, les disponibilités en personnel de la Marine étaient limitées, ne permettant pas d'assurer l'armement de l'ensemble des batteries côtières. Au 9 septembre 1940, les batteries de côte furent ainsi classées en cinq catégories 121:

⁴⁸ D.N. du 23 juin 1940, cité par le CV CAROFF, *op.cit.*, T. 1, p. 267.

Notamment les articles 6 à 8 de la Convention d'armistice entre la France et l'Italie (24 juin 1940). Reproduite en document n° 5 (p. 378-382) de R. H. RAINERO, *La Commission italienne d'Armistice avec la France*, SHAT, Paris, 1995.

¹⁹¹⁹ F.M.F 3 du 21 septembre 1940, cite par le CV CAROFF, *op.cit.*, T. 2, p. 79.

- Armées au complet guerre ;
- Armées (personnel réduit permettant une mise en œuvre partielle, mais sans permanence, ni veille) ;
- En complément (personnel d'encadrement seul et réduit);
- En réserve (gardiennage) ;
- Désarmées.

Au 6 octobre 1940, les batteries de côte de la région de Martigues-Fos appartenaient aux catégories suivantes :

Armées : Couronne (IV – 138/10)
 En réserve : Fort Vauban (IV – 75/08)

Au cours des mois d'octobre et novembre 1940, les Italiens prétendirent que les articles 10 et 11 de la Convention d'Armistice, prévoyant la faculté de demander la cession d'armes à l'Italie et la neutralisation de celles maintenues en ZNO, s'appliquaient aux batteries de côtes. Une polémique s'ensuivit avec la Délégation française, présidée par l'amiral Emile Duplat (1880-1945), laquelle soutenait que ces deux articles ne pouvaient en aucun cas concerner des matériels de la Marine. Les négociations furent âpres et l'Amirauté française dut concéder quelques gages à l'Italie. Ces concessions conduisirent, dans la région qui nous intéresse, au passage de la batterie de 138 de Couronne de la situation « *Armée* » à la position « *En complément* » ¹²². En juin 1942, toutes les batteries « *En réserve* », dont la batterie de 75 de Fort Vauban, furent désarmées ¹²³.

1.2.2 La défense anti-aérienne

L'organisation de la défense antiaérienne de la 3^e région maritime ne fut pas bouleversée par la Convention d'Armistice. Quelques arrangements de façade permirent à l'Amirauté de faire croire à la Commission italienne d'Armistice que les dispositions de la Convention étaient respectées (passage de toute la défense antiaérienne sous l'autorité unique de l'armée de l'air) : il n'en était rien et le VACECPM continua à exercer son autorité de fait...

Tandis qu'en juillet 1940 l'Amirauté entreprenait lentement le désarmement des batteries de côte, elle maintenait le *statu quo* pour les batteries de DCA. Fin juillet 1940 (après l'attaque britannique de Mers El-Kébir, le 3 juillet 1940), la Commission italienne d'Armistice détermina le nombre maximal de batteries de DCA autorisées ¹²⁴. Le secteur de Marseille fut autorisé à conserver huit batteries d'un calibre inférieur ou égal à 90 mm. Toutefois et sans égard pour les instructions de la Commission italienne, la Commission allemande d'Armistice prescrivit un désarmement total, sauf exceptions, de l'aviation et de la DCA de la zone Provence-Languedoc. Confrontée à ces exigences contradictoires, l'Amirauté française décida de réduire les défenses de Toulon-Hyères pour consacrer à la défense de Marseille un plus grand nombre de batteries modernes.

³⁸⁷² F.M.F.3 du 26 novembre 1941, cité par le CV CAROFF, *op.cit.*, T. 2, p. 83.

⁶⁵⁹ F.M.F.3 du 27 juin 1942, cité par le CV CAROFF, *op.cit.*, T. 2, p. 83.

¹⁴³⁵ F.M.F.3 / SECA du 31 juillet 1940, cité par le cv CAROFF, *op.cit.*, T. 2, p. 91.

Au 1^{er} octobre 1940, la région de Martigues-Fos disposait des batteries de DCA « *Guerre* » suivantes :

Val Ricard	90 CA
Les Ventrons	75/30 CA
Port Saint Louis	75/32 CA
La Mède	VI 25 CA
Lavéra	VI 25 CA

Outre la DCA, les deux Commissions d'Armistice autorisèrent la mise en place d'armes antiaériennes d'autodéfense pour les batteries de côtes. La batterie de 138 de Couronne possédait ainsi, au 27 octobre 1942, deux mitrailleuses de 13,2 mm CAD.

1.2.3 La défense du littoral

Des éléments de l'Armée d'Armistice furent mis à la disposition du VACECPM de la 3^e région, la région de Marseille possédant ainsi deux bataillons du 43^e R.I. Cette organisation fut améliorée en janvier, puis septembre 1942, afin de faire face à un éventuel débarquement ennemi. Les secteurs, tels qu'ils existaient à la Mobilisation, furent réactivés. Le secteur de Marseille relevait du général commandant la 15^e division militaire (ex-15^e région), lui-même placé sous les ordres d'un « *Commandant du théâtre d'opérations de Provence* », dont les fonctions furent confiées au général Jean-Marie de Lattre de Tassigny (1889-1951) ¹²⁵.

Dans cette nouvelle organisation, il fut mis à la disposition du secteur de Marseille :

Armée	2 bataillons à Marseille	
Aimee	1 bataillon à Arles	
Marine	Artillerie de côte, DCA, gendarmerie maritime	
Air	Groupe de chasse 2/8 à Marignane	
All	Groupement de bombardement n° 6 à Istres	

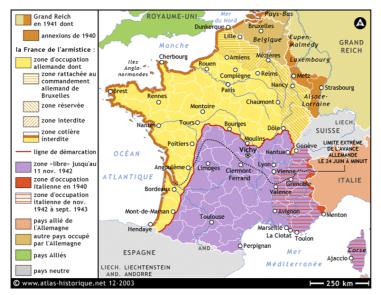
1.2.4 L'invasion de la ZNO

Le 6 novembre 1942, les autorités allemandes, inquiètes des nouvelles de l'arrivée en Méditerranée de forces navales alliées, signifièrent à la délégation française d'Armistice que des forces aériennes allemandes survoleraient la ZNO pour attaquer les forces alliées. Dans la nuit du 8 au 9 novembre, tandis que Pierre Laval (1883-1945) est à Munich pour dissuader Hitler d'occuper toute la France, les forces allemandes se concentrent à proximité de la ligne de Démarcation.

¹²⁵ 949 F.M.F. 3 du 4 septembre 1942, citée par le CV CAROFF, *op.cit.*, T. 2, p. 103.

La nuit suivante (9 au 10 novembre), l'état major donna l'ordre aux commandants de divisions militaires de faire mouvement avec leurs troupes, armées, en dehors des casernements, mais sans s'opposer aux Allemands ¹²⁶. Dans la matinée du 10, craignant qu'il ne soit utilisé comme prétexte par les Allemands pour envahir la ZNO, l'ordre 128 fut rapporté. Le seul commandant de divisions à refuser d'obéir fut le général Jean de Lattre de Tassigny... Parti avec quelques fidèles le 11 novembre 1942 dans la montagne, il se rendait néanmoins dès le lendemain au premier poste de gendarmerie rencontré. Condamné à 10 ans de prison le 9 janvier 1943, il parvint à s'évader et à regagner l'Afrique du Nord, le 20 décembre 1943, via l'Espagne et l'Angleterre ¹²⁷.

Le 11 novembre 1942, les troupes allemandes franchirent la ligne de démarcation (opération « *Anton II* »). Dans la matinée du 12 novembre, des colonnes motorisées de la Wehrmacht atteignaient la côte méditerranéenne et, dans la soirée, les chars allemands roulaient sur la Cannebière. Bien que le territoire situé à l'est du Rhône relevât du contrôle de la Commission italienne d'Armistice, les Allemands n'hésitèrent pas à prendre le contrôle de l'ensemble de la zone côtière de la frontière espagnole jusqu'à la baie de La Ciotat, le reste de la côte étant confié à la 4ème Armée italienne sous le commandement du général Vercellino (1879-1961). Cela leur apportait la maîtrise de Marseille et la possibilité de prendre rapidement le contrôle de Toulon et de la Flotte...



C'est ainsi qu'après quinze de « zone libre » toulonnaise, Hitler décida de capturer la Flotte et l'Arsenal investit le 27 novembre 1942. Ce jour funeste, la Flotte française saborda et l'armée d'Armistice fut dissoute : la fiction de l'Etat français avait vécu.

(Avec l'aimable autorisation de Guillaume Balavoine, cartographe, wwww.atlas-historique.net)

Télégramme n° 128 EMA 3° SP du 9 novembre 1942, cité par Robert Paxton, *L'armée de Vichy*, Taillandier, Paris, 2004, p. 401-403.

Robert Paxton, *op. cit.*, p. 407. De retour en Algérie, DE Lattre prit le commandement de la 1^e Armée française libre qu'il conduisit dans les campagnes d'Italie, de Provence (voir § 3, ci-dessous), des Vosges-Lorraine, puis en Allemagne. Il infligea une sévère défaite au général GIAP en 1951 dans le delta du Fleuve Rouge.

2. L'OCCUPATION ALLEMANDE (1942 – 1944)

A la fin de 1942, après la dissolution et le désarmement de l'armée française d'Armistice, l'ensemble de la côte méditerranéenne de Port-Vendres à La Ciotat fut placée sous le commandement de l'*Armeegruppe* Felber, placé sous les ordres de l'*Oberbefehlshaber West* (« *OB West* » ou commandement supérieur à l'ouest), le *Generalfeldmarschall* Karl Rudolf Gerd von Rundstedt (1875-1953). Parallèlement, la *Kriegsmarine* envoya à Marseille un commandant du port (« *Hako* » ou *Hafenkommandant*).

L'organisation des armées allemandes (*Wehrmacht*, *Kriegsmarine* et *Luftwaffe*) se met progressivement en place à partir du début 1943. La région de Martigues-Fos appartient, à partir de février 1943, au secteur occupé par la *338.I.D.*, alors commandée par le *Generalleutnant* Josef Folltmann. C'est le régiment de grenadiers 758 (« *Gren.Rgt.758* ») qui contrôle Martigues : le PC de l'*Oberst* Rudolf Petersen y est installé, tandis que son 1^e bataillon prend en charge la Couronne et son 2^e Fossur-Mer ¹²⁸. Le régiment d'artillerie mobile divisionnaire possède également un groupe de batteries avec son PC à Port-de-Bouc (3 batteries de quatre 10,5 cm K331 (f) et quatre 76,2 cm FK 39 (r)).

2.1 Les unités allemandes à Martigues

La prise de contrôle de la côte méditerranéenne avait été menée en novembre 1942 par la *A.O.K.1.Armee*, stationnée dans le sud-ouest, et le *Armeegruppe Felber*, constitué pour l'occasion. Jusqu'en septembre 1943, le haut commandement de la *Wehrmacht*, mais également l'*OB West* et le général Hans Felber (1889-1962) ¹²⁹, pensaient qu'il n'y avait aucun danger immédiat dans le sud de la France. Cette situation évolua progressivement dans le second semestre de 1943 avec le débarquement en Sicile (opération « *Husky* » à partir du 11 juillet 1943), suivi de la remontée de la péninsule italienne (septembre – décembre 1943), puis l'Armistice italo-allié du 9 septembre 1943, évènements auxquels il convient d'ajouter les activités accrues de la résistance française. La défense de la côte n'était toutefois toujours pas une priorité : les troupes fiables et de valeur étaient envoyées sur le front de l'Est et en Italie.

Le 15 août 1943, le *General der Infanterie* Georg von Sodenstern (1889-1955) succéda au *General der Infanterie* Felber à la tête du *Armeegruppe Felber* qui pris, le 27 août 1943, le nom de 19^e Armée (« 19.Armee » ou « ArmeeOberKommando.19 » ou « A.O.K. 19 »). Le *General der Infanterie* Sodenstern passait pour un personnage distingué, calme et doté d'un remarquable talent opérationnel. Il fut néanmoins mis à la retraite d'office le 1^{er} juin 1944 pour raison de santé ¹³⁰.

Alain Chazette, *L'armée allemande sur la côte méditerranéenne*, volume 1, Histoire & Fortifications, Paris, 2004, p. 35.

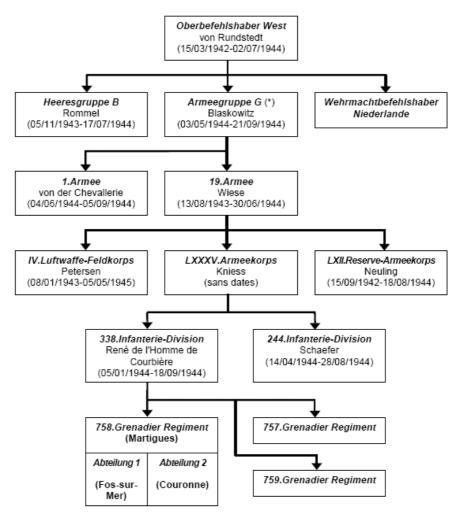
Le général Hans Felber quitta le sud de la France le 14 août 1943 pour prendre le commandement militaire du Sud-Est (Balkans), puis du corps d'armées *Serbien* et enfin de la 7^e Armée. Capturé par les Américains à la fin de la guerre, il est libéré et mis en retraite le 8 mai 1948. On peut rappeler que le général Felber mit à la disposition de la SS des troupes de la *Wehrmacht* pour encadrer la déportation des juifs de Marseille, organisée le 24 janvier 1943 par René Bousquet (1909-1993), secrétaire général de la police de Vichy, et le *SS-Brigadeführer* Carl Oberg (1897-1965), chef de la SS et de la police allemande en France (Ahlrich Meyer, *Marseille 1942-1944 Le regard de l'occupant*, Edition Temmen, Bremen, 1999, p. 106-109 et 128-129).

Hans UMBREIT, « Les chefs militaires allemands », in *La Libération de la Provence - Les armées de la Liberté*, Colloque international de l'Institut d'Histoire de la Défense (IHD), 1994 (http://stratisc.org – consultation janvier 2005).

Son successeur fut le *General der Infanterie* Friedrich Wiese (1892-1975) qui, fervent nazi, avait prouvé ses aptitudes sur le front de l'est et était réputé pour tenir ferme en cas de crise. C'est lui qui commandait la *19.Armee* au moment du débarquement allié en Provence. A l'été 1944, la *19.Armee* coordonnait l'action de trois corps d'armée :

- le *IV.-Luftwaffe-Feldkorps* du *General der Infanterie General der Flieger* Erich Petersen (1889-1963) ;
- le LXXXV.ArmeeKorps (ex. Gruppe Knieß) du General der Infanterie Baptist Knieß (1885-1956);
- le LXII.Reserve.ArmeeKorps du General der Infanterie Ferdinand Neuling (1885-1960).

COMMANDEMENT DES FORCES ALLEMANDES DE L'OUEST AU 6 JUIN 1944



(*) Transformé ultérieurement en Heeresgruppe.

De février 1943 à avril 1944, la 338.I.D. est rattachée au IV-Luftwaffe-Feldkorps, dépendant de l'armée de l'air allemande, mais mis à disposition tactique du groupe d'armée D, puis de l'Armeegruppe Felber, devenue la 19.Armee. En avril 1944, la 338.I.D. est affectée au LXXXV.ArmeeKorps (ex. Gruppe Knieß). L'organigramme figurant en Annexe 3 synthétise la chaîne de commandement des ouvrages de la zone de Martigues.

2.1.1 La 338. Infanterie Division



Cette unité, dont l'emblème figure ci-contre, stationna dans la zone de Martigues-Fos pendant toute l'occupation allemande de la côte méditerranéenne. Constituée le 9 novembre 1942, elle prend en charge en février 1943 le secteur côtier situé entre Mauguio et Carry-le-Rouet (140 km de côtes). La 338.I.D. appartenait à ces divisions créées dans l'urgence pour colmater le nouveau front du sud de la France. Elles ne

disposaient que de 33 % de l'équipement normal d'une division d'infanterie en artillerie, chevaux, charrettes et véhicules, n'étaient composées que de deux à quatre régiments et possédaient un fort pourcentage d'Allemands « *ethniques* » (*Volkdeutsch*) (jusqu'à 50 %), dont une partie ne parlait guère l'allemand et dont la valeur combative était douteuse ¹³¹. Commandée par le *Generalleutnant* Josef Folltmann à son arrivée sur Arles (PC au château de Barbegal), la *338.I.D.* passe sous le commandement du *Generalleutnant* René L'Homme de Courbière (1887-1946) ¹³² le 5 janvier 1944, jusqu'au 17 septembre 1944.

Ne comptant que deux bataillons par régiment, la 338.1.D. dispose, au 25 juillet 1944 de 10.544 combattants, dont 243 officiers. Ces combattants sont répartis en trois régiments de grenadiers (757, 758 et 759) à deux bataillons (« Abteilung ») chacun, un régiment d'artillerie à trois bataillons (9 batteries de 8 canons, 4 de moyen calibre et 4 de petit calibre), un bataillon d'instruction (3 compagnies), un bataillon d'action rapide antichar (3 compagnies), un bataillon de pionniers (3 compagnies), un bataillon de transmission et un bataillon de transport. La division ne possédant que 6 bataillons réguliers (« de sécurité »), elle est complétée par deux bataillons de l'Est à quatre compagnies chacun : Ost-Btl.663 et Ost-Btl.665 133. Ces apports, loin de constituer un renfort, représentaient au contraire un élément de faiblesse. Composées de Russes blancs, d'Arméniens, de Caucasiens et d'Azerbaïdjanais, ces unités étaient peu fiables, peu soudées, peu combattives et peu mobiles...



Generalleutnant René L'Homme de Courbière (photo tirée de Axis Biographical Research)

Le 758. Grenadier Regiment de la 338.1.D. prend en charge le secteur côtier situé entre l'embouchure du Grand Rhône et Carry-le-Rouet. Son premier bataillon, le 1./Gren.Rgt.758, sous les ordres du Hauptmarm Lopau, installe son PC à la Couronne. Il prend en charge la côte depuis le canal de Caronte jusqu'à Carry-le-Rouet. Son second bataillon, le 11./Gren.Rgt.758, sous les ordres du Major Serocka, installe son PC à Fos-sur-Mer. Il prend en charge la côte comprise entre le canal de Caronte et l'embouchure du Grand Rhône.

131

Colonel Manfred Kehrig, « *Le point de vue allemand* », in *La Libération de la Provence* – *Les armées de la Liberté*, Colloque international de l'Institut d'Histoire de la Défense (IHD), 1994 (http://stratisc.org – consultation janvier 2005).

Descendant d'une vieille famille huguenote française originaire du Dauphiné qui avait donné à la Prusse un brillant officier général, Wilhem René, Baron de l'Homme, Seigneur de Courbière (1733-1811), intransigeant avec les armées napoléoniennes envahissant la Prusse, le *Generalleutnant* René de l'Homme était Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean fondé en Allemagne au XII^e siècle. A peine toléré par les nazis, l'Ordre et ses membres furent systématiquement écartés des postes de responsabilité. Nombre d'entre-eux furent poursuivis et exécutés après l'attentat du 20 juillet 1944 contre Hitler.

Alain Chazette, *op. cit.*, p. 35-36.

Le régiment d'artillerie divisionnaire de la 338.1.D. installe le PC de son 1^e bataillon à Port-de-Bouc et déploie 3 batteries de 8 pièces chacune dans le secteur du 758.Gren.Rgt.

L'équipement de ce régiment d'artillerie illustre d'ailleurs la pénurie d'armement dont souffre dès 1943 l'Allemagne. Les unités « *statiques* », telle la *338.l.D.*, sont en conséquence dotées de pièces de toutes origines (russes, hongroises, tchèques, françaises) et de calibres variés : 76,2 cm FK 39 (r), 10,5 cm K331 (f), 12,2 cm s.FH 396 (r), 15,5 cm s.FH 414 (f), etc. L'approvisionnement en munitions est en outre particulièrement réduit. Le colonel Manfred Kehrig, des archives militaires allemandes, estime à ce titre, à l'occasion d'un colloque tenu en 1994, que tout cela « *représentait plutôt un musée d'armes d'occasion n'ayant guère d'efficacité réelle* » ¹³⁴. Plus la menace alliée se précise, plus le dispositif s'étoffe. La situation de la *338 l.D.* en est le témoin. A son installation en février 1943, elle prit en charge 175 km de côtes (Sète à Carry-le-Rouet), en février 1944, elle n'en protège plus que 140 km (Pérols à Carry-le-Rouet), pour n'en défendre plus que 95 km à la date du débarquement de Provence.

2.1.2 L'Artillerie kommandeur 2

Au printemps 1943, l'artillerie côtière de l'armée entreprend l'installation de défenses le long du littoral. *L'Artillerie kommandeur2* (« *Arko. 2* ») supervise toutes les batteries côtières de la frontière espagnole à La Ciotat. Le deuxième bataillon du 920^e Régiment d'artillerie côtière (*II. / H.K.A.R. 920*), dirigée par le *Major* Sauer, installe son PC à Port-de-Bouc. Sur la commune de Martigues, le *II. / H.K.A.R. 920* aligne trois batteries de côte :

- l'Auguette (7. / H.K.A.R. 920) armée de quatre canons de 10,5 cm K 331 (f);
- Laveron (9. / H.K.A.R. 920) armée de quatre canons de 10,5 cm K 331 (f) ;
- Saint Pierre (11. / H.K.A.R. 920) armée de trois canons de 17 cm K 18 L/50 (il s'agit en fait de la position d'Arnette, située aux Soubrats, au nord-est de la plaine de Bonnieu).

Le canon 10,5 cm K 331 (f)

Cette dénomination allemande dissimule une pièce d'origine française (le « f » final) conçue et fabriquée par

Schneider au Creusot: le canon de 105 mm Schneider M^{le} 1913 L 13 S. A l'Armistice, cette pièce de campagne avait été récupérée par les Allemands et armait les unités peu mobiles de défense. Il pouvait tirer un obus de 15,74 kg à 12.000 m, à une cadence de 4 coups par minute. Cette pièce française, vendue à d'autres pays comme la Belgique, l'Italie ou la Pologne, se retrouva dans nombre de positions du Mur de l'Atlantique, depuis la Norvège jusqu'à la Méditerranée, sous les noms 10,5 cm K 331 (f), 333 (b), 338 (i) ou 29 (p). Sa version améliorée de 1936, le 105 L M^{le} 1936 Schneider, était plus mobile, plus puissante, d'une portée supérieure (16.400 m) et capable d'une cadence plus élevée (5 coups par minute). Sa dénomination allemande était 10,5 cm K 332 (f) ¹³⁵.

Colonel Manfred KEHRIG, op. cit..

Alain Chazette, *Artillerie côtière Atlantikwall et Südwall en France*, Fortifications & Patrimoine, Paris, mai 1999, hors série n° 1, p.14-15.

Le canon 17 cm K18 L/50

Ce canon allemand conçu et fabriqué par Krupp AG à Essen constitua à partir de 1941 l'épine dorsale de l'artillerie

lourde allemande, remplacant les 150 mm. Ce modèle de 50 calibres de longueur (L/50) tirait un obus de 68 ou 71 kg à 28.000 m à une cadence de 2 coups par minute. Le tube souffrait toutefois d'une usure rapide et ne pouvait supporter plus de 1.000 à 1.500 coups ¹³⁶.

En décembre 1943, le H.K.A.R.920 fut transformé en H.K.A.R.1290, la numérotation de toutes ses unités et batteries étant simultanément modifiée. Le secteur côtier du Golfe de Fos était toujours protégé par son second bataillon, le II./H.K.A.R.1290 alignant sur le territoire de Martigues les trois mêmes batteries :

- l'Auguette, désormais 10./H.K.A.R.1290,
- Lavéron, désormais 11./H.K.A.R.1290,
- Saint-Pierre (Soubrats-Arnette), désormais 12./H.K.A.R.1290.

Dans la région de Martigues-Fos, l'Arko. 2 possédait également un groupe d'artillerie lourde sur voies ferrées, la Eisenbahn-Artillerie-Abteilung. 640, dont une batterie stationnait à Chateauneuf-les-Martigues (trois canons de 27,4 cm K (E) 592 (f) équipant à l'origine l'ALVF française) et l'autre à Marignane (deux canons de 38 cm Siegfried-K (E)). Ce positionnement - sur les voies entre Marseille et Port-de-Bouc leur permettait d'effectuer des tirs efficaces à la fois sur la Baie de Marseille et le Golfe de Fos (portée de 30 à 50 km) ¹³⁷.

2.1.3 La Marine Artillerie Abteilung 625

A la fin de l'année 1942, le Kommandierender Admiral Frankreich fut dissout et intégré au Marinegruppen Kommando West, installé à Paris sous le commandement du Generaladmiral Wilhelm Marschall (1886-1976). Cette organisation fut à nouveau modifiée en septembre 1943, avec la prise en charge de l'ensemble du littoral méditerranéen par les Allemands. La Kriegsmarine intervenait en liaison avec l'armée, disposant d'un officier au QG du maréchal Von Rundstedt à Saint-Germainen-Laye. Le successeur de l'amiral Wilhelm Marschall à partir du 20 avril 1943, fut l'amiral Theodor Krancke (1893-1973) 138 qui subit les deux assauts alliés en Normandie et en Provence.

La côte méditerranéenne appartenait au Befehlshaber Südkuste, compétent entre les frontières espagnoles et italiennes. Cette zone était divisée en deux secteurs, ou Seekommandanten (« Seeko »): le Seeko Langedoc à l'ouest (de la frontière espagnole à Carry-le-Rouet) et le Seeko Riviera à l'est (de Carry-le-Rouet à la frontière italienne). L'autorité du Seeko s'étendait aux commandants de ports

137

¹³⁶ Ibid., p. 38-39.

Alain CHAZETTE, L'armée allemande sur la côte méditerranéenne, volume 1, Histoire & Fortifications, Paris, 2004, p. 55-61.

¹³⁸ L'amiral Theodor Krancke était un officier de renom respecté qui avait planifié les aspects navals de l'attaque allemande sur le Danemark et la Norvège en avril-mai 1940. Il commanda le croiseur lourd Admiral Scheer en 1939-1940, avec à son actif 17 navires alliés coulés ou capturés. Il fut à la tête de l'état-major de la Kriegsmarine à l'ouest jusqu'au 18 avril 1945. Passé en Norvège, il fut fait prisonnier par les Britanniques le 27 août 1945 et libéré le 3 octobre 1947.

(« Hako » ou Hafenkommandant) et capitaines de ports (« Haka » ou Hafenkapitän), aux arsenaux, au ravitaillement, à la défense côtière et anti-aérienne, aux flottilles côtières, aux transports et aux unités radars. A Port-de-Bouc s'installe un Haka avec sous ses ordres une unité d'artillerie côtière : la M.A.A. 625. Sous le commandement du Korvettenkapitän Eckstein installé à l'Espanet, ce bataillon possède quatre positions sur Martigues :

- Fort Vauban (3./M.A.A. 625) armée de quatre 75 K/08 (f) (il s'agit de l'ancienne batterie française);
- L'Espanet (4./M.A.A. 625) armée de six canons de 13,8 cm K10 (f) SKC/24 KL/40;
- Cavalas (5./M.A.A. 625) armée de cinq canons de 21cm K39/40;
- Couronne (6./M.A.A. 625) armée de quatre canons de 13,8 cm K10 (f) SKC/24 KL/40 (il s'agit de l'ancienne batterie française).

Les pièces armant les batteries de l'Espanet et de Couronne sont des canons de 138 mm d'origine française, celles de Cavalas, des pièces allemandes.

Le canon de 138 mm M^e 1910

plus tard appelé canon de 138 mm M^{le} 1910, est une arme née des besoins d'une défense rapide et puissante des premiers véritables cuirassés de l'ère du *Dreadnought* (1905). Le calibre de 14 cm fut ainsi réintroduit dans la Marine française pour constituer l'armement secondaire des cuirassés de la classe *Courbet* (programme de 1910), puis de ceux de la classe *Provence* (programme de 1912). Ce calibre constituait en effet un bon

Le canon de marine de 14 cm M^{le} 1910,

des cuirassés de la classe *Courbet* (programme de 1910), puis de ceux de la classe *Provence* (programme de 1912). Ce calibre constituait en effet un bon compromis entre la puissance des obus, susceptible d'endommager torpilleurs et croiseurs – même cuirassés – et la rapidité du tir, qui pouvait atteindre 5 à 7 coups à la minute avec des servants bien entraînés.

Les cuirassés français devant chacun être armés de 22 canons de 14 cm, l'importance de la commande dut être répartie entre les industriels publics et privés (fonderie nationale de Ruelle, établissement Schneider au Creusot et les Forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt à Saint-Chamond). En août 1914, 154 pièces de 14 cm étaient achevées et 39 encore en construction. Dès les premiers jours de la guerre, la supériorité de l'artillerie allemande se faisant sentir, l'Etat-Major de l'Armée demanda à la Marine si ces pièces pouvaient venir renforcer l'artillerie lourde du front. Dès septembre 1914, 12 canons destinés à l'armement du *Provence* partirent ainsi pour Verdun... Durant la Grande Guerre, les pièces de 14 cm M^{le} 1910, sur plate-forme métallique, sur péniches fluviales ou sur affût de casemate, soutinrent toutes les grandes offensives françaises jusqu'en 1917.

Dès avant la fin de la guerre, certaines pièces de 14 cm M^{le} 1910 furent également installées sur les côtes pour défendre les points sensibles du littoral menacés par les sous-marins allemands (Nieuport, Bône, Philippeville et Bougie). Les programmes de défense des côtes étudiés de 1918 à 1926 prévoyaient l'emploi de ces pièces, dont l'annulation du marché des cuirassés de la classe *Normandie* libérait un bon nombre, devenus dépassées à bord. Le programme de 1926 prévoyait ainsi l'installation de 88 pièces de 138 mm M^{le} 1910 sur les côtes... A cette fin, la Marine étudia la conception des affûts de côte permettant un tir jusqu'à une élévation de 45°. A partir de 1925, les pièces et leur affût furent également protégés par un masque blindé.

(...)

Le canon de 138 mm M^{le} 1910 tirait à 18.000 m un obus de 30 à 40 kg (suivant les modèles : *Rupture* ou *FAD*) chargé de 2,6 à 5,3 kg d'explosif. En 1940, trois batteries de côte de la région de Marseille étaient armées de ce canon : Couronne, Caveaux et Fort-Napoléon. Les Allemands récupèreront plusieurs de ces pièces. Sous la dénomination 13,8 cm K10 (f) SKC/24 KL/40, elles équipèrent plusieurs batteries du *Südwall*, dont à Martigues celle de l'Espanet ¹³⁹.

Le canon de 21cm K39/40

Ce canon, conçu par Krupp AG à Essen, représente une des rares réussites allemandes de la guerre en

matière d'artillerie lourde. D'abord construit au compte-goutte (le 21cm K38, commandé en 1938, ne fut livré qu'à 15 exemplaires à partir de 1941...), il bénéficia de plusieurs améliorations afin d'en augmenter la puissance (frein de bouche, munition explosive). Pendant la guerre, sa production fut également confiée à la firme tchèque Skoda à Pilsen. Le 21cm K39/40 représentait le stade ultime de ce canon dont les deux premières versions (K38 et K39/41) ne furent produites qu'à 49 exemplaires... Ce canon tirait à 33.000 m un obus de 135 kg à une cadence de 3 coups toutes les 2 minutes 140.

2.2 Le MittleMeer Küsten Front ou Südwall à Martigues

La fortification des côtes françaises par les Allemands commença au début de l'été 1941 à l'occasion de la préparation de l'invasion de la Grande-Bretagne, l'opération « Seelöwe » (« Lion de mer »). Le rôle des différentes composantes des forces allemandes, Wehrmacht, Kriegsmarine et Luftwaffe, avait été fixé par la Directive de Guerre n° 16 du Führer du 16 juillet 1940. Concernant les fortifications côtières, Adolphe Hitler précisait :

« La mise en place de l'artillerie côtière, c'est-à-dire de toutes les batteries destinées au tir sur des buts maritimes, est également confiée à la marine de guerre.

De même, il y aura lieu pour l'armée de terre comme pour la Kriegsmarine d'organiser, en gros et en détail, la conduite du tir. Le plus grand nombre possible de pièces d'artillerie lourde devront être engagées pour assurer la sécurité du passage et la couverture des flancs contre des actions ennemies venues de la mer. A cet effet, l'artillerie lourde sur voie ferrée (complétée par toutes les pièces disponibles prises à l'ennemi), (...), sera amenée sur place et mise en batterie en utilisant des plate formes tournantes de chemin de fer. Indépendamment de tout cela, toutes les batteries du siège les plus lourdes disponibles devront être installées sous béton en face du détroit du Pas-de-Calais, de telle façon qu'elles puissent résister aux plus violentes attaques aériennes et qu'elles maintiennent ainsi, en toute circonstance et de façon durable, le détroit sous leur feu. Les travaux techniques seront confiés à l'Organisation Todt. » 141

Colonel Guy François, « L'emploi des canons de marine de 138 mm M^{le} 1910 sur terre et sur les côtes (1914–1945) », Histoire et Fortifications, n° 8/9/10, juin 2002, p. 2-11.

Alain Chazette, *Artillerie côtière Atlantikwall et Südwall en France*, Fortifications et Patrimoine, Paris, mai 1999, hors série n° 1, p. 45.

Citée par Paul VIRILIO, *Bunker archéologie*, les Editions du Demi-Cercle, Paris, 1991, p. 183.

La défense des côtes était ainsi clairement confiée à la Marine et sa conception, ainsi que sa réalisation, à l'*Organisation Todt*. La marine ne possédait néanmoins pas suffisamment de pièces et de personnels pour assurer cette immense tâche. L'armée de terre vient donc l'appuyer avec ses propres matériels et unités. Cette dichotomie créa, comme on l'avait vécu en France jusqu'à la Guerre, des conflits de compétence entre les deux armes. En 1941, il fut décidé que la marine dirigerait le tir contre les cibles navales, tandis que l'armée dirigerait le tir de toutes les défenses côtières contre un ennemi ayant débarqué...

2.2.1 Les principes de conception et d'organisation

Le véritable acte de naissance du « *Mur de l'Atlantique* » (*AtlantikWall*) réside toutefois dans la Directive de Guerre n° 40 du *Führer* du 23 mars 1942. C'est elle qui fixe en effet les principes d'établissement des défenses (zones prioritaires), leur organisation et leur chaîne de commandement. Tirant la leçon de la confusion née du double commandement, Hitler précise que :

« <u>La défense des côtes est une mission de l'armée</u> qui exige une collaboration particulièrement étroite et sans faille des diverses armes. » ¹⁴²

Pour la zone qui nous intéresse – le territoire de la France – la responsabilité de la défense des côtes est confiée, à cette date, à l'*OB West* placé sous le commandement direct de l'*O.K.W.*. Hitler, comme souvent, entre dans les détails de l'organisation de cette défense côtière :

« 4. L'articulation des forces et l'organisation de la fortification doivent être établies de telle sorte que le centre de gravité de la défense soit appliqué sur les secteurs susceptibles de constituer les points de débarquement principaux de l'ennemi (territoires fortifiés).

Les autres secteurs côtiers, dans la mesure où ils sont menacés par des coups de main, même exécutés par de petites unités, doivent – si possible en s'appuyant sur les batteries côtières – être assurés par des points d'appui. Dans les secteurs de sécurité des points d'appui, doivent être incluses toutes les installations importantes sur le plan militaire et sur celui de l'économie de querre.

Les mêmes principes sont valables pour les îles avancées. Les secteurs côtiers moins menacés doivent être surveillés.

- 5. La répartition des secteurs doit être coordonnée pour les diverses armes de la Wehrmacht, le cas échéant par la décision formelle du commandement responsable, conformément au paragraphe III, 1.
- 6. Les secteurs fortifiés et les points d'appui doivent, par la répartition des forces, la construction des fortifications (défense circulaire) et leurs approvisionnements, être capables de tenir pendant une longue période, même en présence d'un ennemi supérieur en nombre.

Les secteurs fortifiés et les points d'appui doivent être défendus jusqu'à la dernière extrémité. Ils ne doivent jamais se voir contraints à la capitulation par manque de munitions, de ravitaillement ou d'eau. » 143

Cité par Paul VIRILIO, *op.cit.*, p. 187.

Paragraphe II, 1., cité par Paul VIRILIO, *op. cit.*, p. 186 (nous soulignons).

Sur la base de cette directive l'OB West du maréchal Von Rundstedt élabora en mai 1942 une organisation pyramidale des défenses côtières, comprenant des secteurs (KüstenVerteidigungsbereiche ou « KV »), possédant des groupes de points d'appui (Stützpunktgruppen ou « Stp.G »), eux-mêmes divisés en points d'appui (Stützpunkt ou « Stp ») et nids de résistance (Widerstandnester ou « Wn »). Les groupes de points d'appui comprenaient au moins deux points d'appui, soit d'infanterie, soit d'artillerie. Les points d'appui d'infanterie se composaient de plusieurs positions d'infanterie avec armes lourdes (canons anti-chars, mortiers, mitrailleuses lourdes, etc.) et les points d'appui d'artillerie étaient armés d'artillerie lourde côtière ou antiaérienne. Chaque point d'appui possédait des ouvrages de béton abritant l'armement, les munitions, la direction de tir, le commandement et les personnels. Il devait pouvoir soutenir un siège pendant quatre semaines sans être ravitaillé. 144

A Martigues on retrouve cette organisation tactique que l'organigramme figurant en Annexe 4, calqué sur la localisation géographique, résume. Chacune des positions était rattachée à un groupe de points d'appui (Stp.G). Si l'on prend à titre d'exemple le Stp. G Westküste, s'étendant du canal de Caronte au port des Laurons, celui-ci comprend deux Stp: le Stp 098, de Fort Vauban à la pointe Mauvais Pays, et le Stp 090, de la pointe Mauvais Pays au port des Laurons. Le Stp 098 comprend 8 nids de résistance (Wn), dont 3 d'artillerie. Les Wn d'infanterie sont essentiellement armés de mitrailleuses légères (leMG) et de canons anti-chars (Pak). Les 3 Wn d'artillerie correspondent aux trois batteries de Fort Vauban (Wn 035), de l'Espanet (Wn 068) et de l'Auguette (Wn 040). Ces nids de résistance d'artillerie possèdent une défense rapprochée renforcée, avec mitrailleuses lourdes (sMG), DCA (Flak) et projecteurs. Les effectifs étaient variables : à Fort Vauban étaient installés un officier, 13 sousofficiers et 68 hommes, alors que l'Espanet, à la fois position de défense et PC de l'Etat-major de la MAA.625, possédait 2 officiers, 18 sous-officiers et 125 hommes ¹⁴⁵.

2.2.2 La construction du Südwall

Les travaux de construction du Südwall interviennent tardivement. Dans un premier temps les unités allemandes occupent simplement les anciennes positions françaises - telles Fort Vauban ou Couronne à Martigues - puis installent leur artillerie de campagne et lourde sur des positions sommaires qui subsisteront après la réalisation des ouvrages bétonnés. L'Organisation Todt ne s'implante dans le sud de la France qu'en juillet 1943, à Toulon et Marseille. Les grands travaux de fortification ne vont être entrepris qu'à partir de septembre 1943, alors que l'armée allemande prend en charge l'ensemble du littoral méditerranéen de la France. Ainsi que nous l'indiquions dans notre rapport d'étape #1, la conception et la construction des fortifications côtières allemandes ne furent pas l'œuvre de la seule Organisation Todt. Outre le Génie Maritime (Marinefestungspionere), en charge de l'édification et du service des batteries de côte armées par la Kriegsmarine et les unités du bataillon divisionnaire du Génie de la 338.I.D., qui avaient en charge la construction des fortifications légères de campagne et la mise en état de défense des plages, le Génie de Forteresse (Festungspionere) était chargé, en amont, des études des fortifications (services géologiques, mineurs, sapeurs) et, en aval, d'une partie de leur service.

J.E. et H.W. KAUFMANN, Fortress Third Reich, Greenhill Books, London, 2003, p. 201-205.

¹⁴⁵ Alain CHAZETTE, Atlantikwall-Südwall, sur les traces du temps, Histoire et Fortifications, Paris, s.d., p.323-325.

La zone de Martigues appartenait à l'*Abschnitt D* (Fos-sur-Mer) sous les ordres du *Hauptmann* Hoock, placé sous l'autorité de l'*Oberstleutnant* Fliege, commandant le *Fest.Pi.Stab 3* (région de Pallavas à Bandol). Le *Stp.G Westküste* (Caronte – Laurons) possédait 7 km de rivage le long duquel l'*Abschitt D* parvint à construire 40 ouvrages issus de la typologie du *Bauprogramme 1943* (32 pour la *Wehrmacht* et 8 pour la *Kriegsmarine*), 3 autres étant en construction au 30 juin 1944. Le *Stp.G Südküste* (Laurons-Carry-le-Rouet) possédait quant à lui 18 km de rivage, le long duquel furent construits 12 ouvrages (9 pour la *Wehrmacht* et 3 pour la *Kriegsmarine*), 16 supplémentaires étant en projet à la même date ¹⁴⁶.

Les grands ouvrages conformes aux *Regelbauten* ¹⁴⁷ sont toutefois conçus et construits (préparation du terrain, fouilles, coffrage, bétonnage et second œuvre) par l'Organisation Todt. Celle-ci est organisée en deux centres (*Oberbauleitungen*) dont le plus important, baptisé « *Martha* », est installé à Marseille. Il est placé sous le commandement de l'*Oberbauleiter Dipl. Ing.* Plankl, remplacé ultérieurement par l'*Oberbauleiter Dr. Ing.* Ertl. Dans un premier temps, l'*Organisation Todt* concentre ses interventions sur la construction des bases de sous-marins et l'établissement d'installations sous roc au cap Janet à Marseille. Les bombardements alliés de plus en plus fréquents l'empêchent toutefois de mener à bien ses travaux.

On peut considérer que les grands ouvrages du secteur de Martigues répondant aux *Regelbauten* ont été construits par l'Organisation Todt. En revanche les ouvrages secondaires (tels ceux des Laurons), provisoires (telle la position de Cavalas) ou sommaires (tels les Bastides) ont vraisemblablement été construits par le Génie Divisionnaire ou celui de la marine. En septembre 1943, 1250 Allemands de l'Organisation Todt dirigent les travaux auxquels participent, de gré ou de force, près de 23.000 travailleurs français (réquisitionnés ou volontaires), italiens (pro-allemands ou prisonniers), malgaches, indochinois, etc. Cette gigantesque organisation ne parvient néanmoins jamais à établir un système défensif aussi puissant et cohérent que celui de la côte atlantique. Les causes en sont multiples : pénurie de matériaux et de moyens de transport, nonchalance, voire opposition des travailleurs étrangers, impossibilité de déplacer la main d'œuvre, raids aériens des alliés, etc. 148

Les archives municipales de Martigues ¹⁴⁹ montrent que les réquisitions de main d'œuvre sont essentiellement comprises entre fin 1943 et début 1944 (la toute dernière convocation date du 9 août 1944). La correspondance entre les autorités allemandes et la municipalité concerne essentiellement la question des exemptions : sont supposés ne pas être requis les employés des sociétés « *S-Betrieb* », prioritaires pour l'effort de guerre (pétrochimie, armement, alimentation, etc.), ni les personnes indispensables (médecins, pharmacien, vétérinaires). Il est intéressant de noter quelques différences de traitement entre les réquisitions ordonnées par l'Organisation Todt et celles organisées par les troupes locales d'occupation. Ces dernières n'hésitaient pas à réquisitionner des femmes, ce qui conduisit à de nombreuses plaintes soutenues par la municipalité.

Paul GAUJAC, *La bataille de Provence (1943-1944)*, Lavauzelle, Paris, 1984, p; 59.

Voir notre rapport d'étape # 1 (mars 2003), p. 5.

Paul GAUJAC, *op. cit.*, p. 63.

Notamment les cotes H42-1-A-7 (rapports avec les autorités allemandes) et H 42-1-C-5 et H 42-1-A-11 (réquisition de main d'œuvre).

Les travaux du *Südwall* et les troupes du secteur furent inspectés en janvier et mai 1944 par le *Generalfeldmarschal* Erwin Rommel (1891-1944), nommé fin 1943 par Hitler « *chargé de mission du Führer pour l'aménagement de la défense de toutes les côtes* ».



Inspection du maréchal Rommel dans le secteur de la 338. Infanterie Division (Côte Bleue), le 3 mai 1944. Le maréchal Erwin Rommel (1891-1944) est à gauche. Le général René L'Homme de Courbière (1887-1946), commandant de la 338. Infanterie Division du 5 janvier au 17 septembre 1944, est à droite. Le général Baptist Kniess (1885-1956), commandant le Gruppe Kniess, un des trois corps d'armée de la 19. Armee (ou « AOK 19 »). est à la droite de L'Homme de Courbière. On reconnaît, à l'arrière plan, l'amiral Theodor Krancke.

Ses conceptions s'opposent à celles de Von Rundstedt qui estime pouvoir écraser l'assaillant ayant débarqué sur la côte et le rejeter à la mer. Rommel pense au contraire que c'est en mer que les Alliés doivent être arrêtés ou au plus tard sur le rivage. Si l'adversaire parvenait à prendre pied sur la côte, il serait dès lors impossible de le repousser en raison de sa supériorité aérienne. Le débarquement d'Anzio (opération « *Shingle* ») le 22 janvier 1944, que les Allemands ne parviennent pas à rejeter à la mer après un mois de combats, semble lui donner raison. C'est pourquoi Rommel accordait une grande importance à la construction d'obstacles côtiers (obstructions littorales, murs anti-chars, tétraèdres, etc.), de champs de mines et d'obstacles au parachutage et atterrissage de planeurs (les fameuses « *Asperges de Rommel !* ») 150.

2.2.3 Les ouvrages du Südwall à Martigues

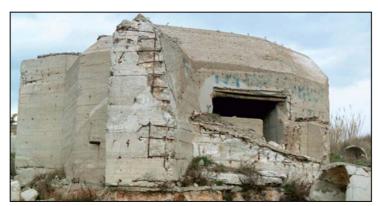
Les ouvrages établis à Martigues par les Allemands sont de plusieurs natures. Si l'on écarte les ouvrages français réarmés par l'occupant (Fort Vauban et Couronne, essentiellement), ainsi que les organisations de nature secondaire (défenses rapprochées des ouvrages, tobrouks, tranchées, ouvrages de campagne, etc.), le territoire de Martigues possède huit grands ensembles fortifiés ¹⁵¹ que nous allons brièvement présenter, chacun faisant par ailleurs l'objet de plusieurs fiches d'identification. Cette description s'étend du nord au sud et de l'ouest vers l'est.

¹⁵⁰ Colonel Manfred KEHRIG, op. cit.

Voir le plan de localisation en **Annexe 1**.

a. La batterie de l'Espanet (n° 03) – Codée Wn 068

Situé à environ un kilomètre dans le sud-est du Fort Vauban, la batterie de l'Espanet est une des deux batteries côtières établies par la *Kriegsmarine* à Martigues. L'état actuel du site, largement bouleversé depuis la fin de la guerre par les aménagements du complexe pétrochimique, ne permet malheureusement pas d'appréhender toute l'ampleur des ouvrages construits par les Allemands. Cette position était occupée par la *4./MAA 625*, batterie d'artillerie côtière armée de six canons de 13,8 cm KL/40 C/24 (f), et par le PC



Casemate de type H 612 de l'Espanet

d'Etat-Major de la *M.A.A. 625*, sous le commandement du *Korvettenkapitän* Eckstein.

Les six canons, initialement installés à l'air libre, furent ensuite placés sous casemates bétonnées du type *M* 272 ¹⁵², avec deux axes de tir principaux : l'un vers le sud-ouest pour trois casemates, l'autre vers l'ouest quart sud-ouest pour les trois autres.

La batterie possédait une défense rapprochée constituée par trois canons de 4,7 cm SKM 1902 (f) en cuves (ou en casemates ?) d'un canon de 6,5 cm SKM 1902 (f) sous casemate du type H 612 153 et d'un canon hippomobile russe de 76,2 cm FK (r). La protection antiaérienne de la batterie était assurée par deux batteries de trois canons de 2 cm Flak 30, dont trois établis dans les cuves bâties sur les toits des casemates M 272. La position possédait également quelques postes pour mortiers et de nombreux tobrouks protégeant directement le poste de direction de tir et PC du type M 157 154 . Armée par deux officiers, 18 sous officiers et 125 hommes, la position de l'Espanet possédait en outre, à l'arrière du PC M 157, deux abris pour deux groupes, du type 622 155 , mais avec Ringstand à gauche.

La *M* 272 est une casemate de 13,5 m sur 12,5 m et 7,1 m de haut, possédant une embrasure de tir de 120° et deux locaux annexes pour les obus et les gargousses, conçue pour la *Kriegsmarine* au quatrième trimestre 1943 (Rudi Rolf, *Atlantic Wall Typology*, Fortress Books, Niew Weerdinge, 1998, p. 239).

La *H* 612 était une casemate de 9 m sur 9 m, possédant une embrasure réduite et un mur de protection contre les tirs de flanquement (Rudi ROLF, *op. cit.*, p. 273).

Le *M* 157 était un poste de direction de tir et PC à trois niveaux (2 postes d'observation et un poste de télémétrie), de 23,8 m sur 14,9 m et 8,9 m de haut et possédant un poste à calcul et un local radio (Rudi Rolf, *op. cit.*, p. 176).

Le *H* 622 était un abri à personnels de 12,6 m sur 11,5 m, conçu au quatrième trimestre 1942 (Rudi Rolf, op. cit., p. 40). Les *Regelbauten* faisaient fréquemment l'objet de modifications « en miroir » par rapport aux plans types.



Le poste de direction de tir et PC type M 157 de l'Espanet

Il ne reste aujourd'hui de cet ensemble que les *bunkers* de la pointe, soit le PC *M 157*, décapité de son niveau supérieur (*photo ci-dessus*), la casemate de



Le M 157 en 1946 (SHM, 2 doc 7, photo n° 533)

flanquement H 612, les deux abris H 622 quelques tobrouks et renversés. L'aspect désolé du lieu (derrière les torchères et dans une véritable décharge industrielle) n'attire plus les regards... Il convient néanmoins de noter que le PC M 157 n'a été construit qu'à 13 exemplaires sur tout le mur de l'Atlantique, qu'il n'en existe que 8 en France et que c'est le seul sur la Méditerranée. Les abris H 622, bien que nombreux sur le littoral français, n'existent qu'à exemplaires en Méditerranée.

b. La batterie de l'Auguette (n° 04) – Codée Wn 040

Situé à moins d'un kilomètre dans le sud-est de la batterie de l'Espanet, la batterie de l'Auguette était établie sur la pointe Castagnole, le long de l'anse de l'Auguette. Il s'agissait d'une batterie de l'artillerie côtière du *Heer*, servie par deux officiers, 21 sous-officiers et 61 hommes formant la *10./1290 HKAR*. Concentrée sur un espace réduit, la position rassemblait quatre pièces de 10,5 cm K331 (f) sous casemate du type *H* 671 ¹⁵⁶ autour d'un poste de direction de tir du type *H* 636 ¹⁵⁷ (identique à celui de la batterie de Laveron).



La défense rapprochée de la position était assurée par deux canons de 7,5 cm FK 249 (j) sous casemate du type *H 612*, ainsi que par de multiples tobrouks et tranchées (cinq mitrailleuses, dont une lourde). La position possédait enfin plusieurs canons antiaériens de 2 cm Flak 38 en cuves, ainsi qu'un projecteur de 60 cm.

Le H 636 et 2 casemates H 612 en 1946 (SHM, 2 doc 7, photo n° 527) On distingue, au premier plan, les cuves des positions de Flak. Le H 636 est bien visible, avec son Ringstand à l'arrière gauche et sa position de télémétrie en toiture, accessible de l'extérieur.

Notre visite sur les lieux le 20 février 2004 a révélé qu'il ne restait plus rien sur

ce site... Il existait quelques photographies de 1995 montrant le poste de direction de tir et quelques cuves de *Flak* ¹⁵⁸, dont il ne subsiste à ce jour que des déblais. Dans le brouillard et la pluie du 20 février 2004, il nous fut particulièrement difficile de nous repérer sur ce site. Ce n'est qu'en découvrant la couronne en acier d'une sous-sellette d'un des canons (*voir la photo ci-contre*) que nous avons compris que l'ensemble des ouvrages avaient été détruits, vraisemblablement à l'explosif. Il serait intéressant d'obtenir des informations sur les raisons qui ont conduit à cette destruction, sa date et ses modalités.



La *H 671* était une casemate de 10 m sur 9,6 m, possédant une embrasure de tir de 120°, mais sans locaux annexes, conçue pour la *Heer* aux deuxième trimestre 1943 (Rudi Rolf, *op.cit.*, p. 233).

157

158

Le *H* 636 était un poste de direction de tir, appelé "Leitstand", à un niveau de 15,1 m sur 11,85 m et 6 m de haut, possédant une cuve en toiture pour la télémétrie, un poste d'observation et des locaux annexes (poste à calcul, transmissions et abri pour officiers et troupes). Plus imposant (17,3 m x 16 m), le *H* 636 a possédait une dalle de couverture du poste de télémétrie (Rudi ROLF, *op.cit.*, p. 165).

Dans l'ouvrage d'Alain Chazette, Atlantikwall-Südwall, sur les traces du temps, Histoire et Fortifications, Paris, s.d.. La destruction du H 636 doit être antérieure à 2002. Le point géodésique (n° 1305602 b) fixé sur le « blockhaus » (voir ci-contre) est en effet indiqué comme « point détruit » en 2002 par la base IGN du Réseau Géodésique Français (RGF).

c. La batterie de Lavéron (n° 06) – Codée Wn 042

Seconde batterie armée par la *Heer* sur le littoral, la batterie de Lavéron était de conception identique à celle de l'Auguette. Située sur les coteaux sud du vallon de l'Avéron, elle est aujourd'hui en partie « absorbée » par les installations de la centrale électrique de Martiques-Ponteau. Cette batterie d'artillerie côtière était servie par trois officiers, 26 sous-officiers et 96 hommes formant la 11./1290 H.K.A.R. Tout comme la batterie de l'Auguette, celle de Lavéron possédait quatre pièces de 10,5 cm K331 (f) sous casemate du type H 671, dirigées depuis un poste de direction de tir du type H 636, recouvert d'incrustations de pierres pour en réduire (vraisemblablement en vain...) la visibilité. La défense rapprochée de la position était assurée, l'un au nord, l'autre au sud, par deux canons de 7,5 cm FK249 (j) sous casemate du type H 612, ainsi que par plusieurs tobrouks et un réseau de tranchées (cinq mitrailleuses leMG et deux mortiers Gr.W). Sa défense antiaérienne était assurée par deux pièces de 2 cm Flak 38, deux pièces de 2 cm Flak 30 et un projecteur de 60 cm. La rive nord de la calanque des Rénaïres possède encore une casemate abri à personnels, bâtie sommairement sans référence à des Regelbauten. Elle était vraisemblablement liée à la position légère qui, à la pointe, possédait quelques mitrailleuses en tobrouks.



Une casemate H 671 de Lavéron en 1946 (SHM, 2 doc 7, photo n° 522). On distingue encore le canon de 105 dans l'embrasure.

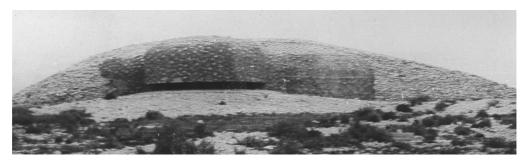
La batterie de Lavéron ne possède plus aujourd'hui qu'une partie de ses installations originaires. Les aménagements de la centrale électrique, notamment les voies ferrées, ont conduit à la destruction de la casemate



La casemate H 612 commandant la calanque des Rénaïres

H 671 nord, puis à la disparition de l'ensemble des ouvrages de défense secondaires (cuves de Flak, abris à munitions, plates-formes de tir, etc.). On peut néanmoins toujours admirer le poste de direction de tir H 636, un des trois subsistant sur la côte méditerranéenne (depuis la destruction de celui de l'Auguette), et trois casemates H 671 (Rudi ROLF, op. cit., p. 233, en a repérées 83 sur la côte méditerranéenne). Ces ouvrages sont assez endommagés : il semble que des tentatives de destruction à l'explosif aient été opérées sur l'un des côtés du poste de direction de tir ; les casemates H 671 sont partiellement remblayées.

Ce site mérite néanmoins une certaine attention. Malgré les bouleversements, il demeure un des plus « lisibles » du secteur. On comprend aisément le rôle de chacun des bâtiments : direction / commandement, tir et protection. La casemate H 612 qui commande la calanque des Rénaïres et le vallon de l'Avéron est immédiatement décelable comme organe de protection contre un débarquement ou un coup de main. Elle conserve en outre une bonne partie de ses murets de pierres sèches destinés à la dissimuler dans le terrain. Les photographies d'après-guerre montrent que les déblais des fouilles avaient également été utilisés pour « noyer » le poste de direction de tir et les casemates H 671 dans leur environnement. Ces différentes raisons militent pour une préservation permettant, à l'avenir, une éventuelle mise en valeur, en fonction de l'accessibilité du site.



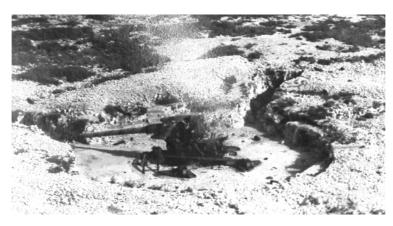
Le poste de direction de tir H 636 en 1946, dissimulé dans les pierres des déblais de fouille (SHM, 2 doc 7, photo n° 521).



Le même en 2004.

d. La batterie de Cavalas (n° 08-09) – Codée Stp 049

La batterie de Cavalas telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui est un site complexe, comprenant de nombreuses installations de types variés et d'époques différentes. La batterie de Cavalas était une batterie de la *Kriegsmarine* servie par deux officiers, douze sous-officiers et 137 hommes formant la 5./M.A.A. 625. Réparties dans une direction nord-ouest/sud-est sur la crête qui sépare le vallon de la Brègue du vallon de Cavalas, les cinq pièces de 21cm K39/40 sont dirigées par un poste de direction de tir ne répondant pas aux *Regelbauten* et dénommé de ce fait « *Type SK* » (pour « *Sonderkonstruktionen* », constructions spéciales). Bien que puissante par son armement et sa protection, la position de Cavalas apparaît toutefois sommairement construite et organisée. Elle comporte également deux périodes de construction, dont une abandonnée.



Une des pièces de 210 mm K39/40 de Cavalas en 1946 (SHM, 2 doc 7, photo n° 513). On distingue les deux tranchées menant aux soutes à munitions.

Nous serions tentés de considérer que les cinq emplacements situés au sudouest de la position furent entrepris fin 1943 pour y implanter des casemates. Plusieurs fouilles possèdent un radier bétonné, propre à y fixer les fers et les coffrages, d'autres sont à peine creusés et marquent clairement un chantier interrompu. L'hypothèse que nous élaborons (en ignorant si des documents ou témoignages pourront la confirmer ou l'infirmer) est celle d'un chantier arrêté à la suite de la tournée d'inspection du maréchal Rommel en février 1944. Cette implantation était en effet particulièrement mal choisie : alors que la crête permet de dissimuler les pièces et casemates, soit sur la ligne de crête ou mieux, à contre-pente, ces fouilles sont réalisées dans la pente, face au large, parfaitement visibles et repérables depuis la mer... Dès lors, on peut aisément supposer que Rommel ait donné des instructions pour que la batterie soit construite sur la crête et même à contre-pente, suffisamment éloignée du chantier initial (éviter les repérages trop, faciles), tout en conservant les avantages de la position : champ de tir s étendant de l'ouest (golfe de Fos), au sud (Couronne), ainsi que vers le front de terre (chaîne de l'Estaque). Avec une portée de 33 km, cette batterie était la plus puissante de la zone Fos-Martigues.

Les cing pièces étaient installées en cuves sommairement creusées et calées dans une soussellette. dont certains vestiges subsistent encore. (voir la photo ci-contre). Chacune de ces cuves possédait deux magasins semi-enterrés, avec une couverture légère, reliés par de larges tranchées à la pièce. Les



locaux du personnel étaient construits à contre-pente, vers le vallon de Cavalas. Le poste de direction de tir, camouflé en pierres de déblais, était installé au sud de la position, face à la mer. Assez isolée des autres positions, la batterie de Cavalas possède une défense aérienne particulièrement puissante : deux canons de 2 cm Flak 30, une pièce de 2 cm Flak 38, trois canons antiaériens français 3,7cm Flak M 35 (f) et six canons de 75 CA, également français (renommés par les Allemands 7,5 cm Flak 17/34 (f)). Deux canons russes de 76,2 cm FK39 (r) hippomobiles assuraient en outre la défense rapprochée du site.

Cette puissante position sans particularités architecturales n'est plus spectaculaire de nos jours. Elle possède néanmoins plusieurs intérêts historiques et techniques. Historiques d'abord, car c'est une position armée par la *Kriegsmarine* installée assez en retrait des côtes, à la différence de la plupart des ouvrages allemands construits sur le rivage même pour en optimiser la portée contre une cible navale. Doit-on y voir une trace des conceptions de Rommel ?

Une telle situation lui permet en effet de protéger à la fois le large à au moins 20 km des côtes, compliquant les opérations de débarquement, ainsi que le rivage lui-même (3 km) en tirant quasiment à bout portant sur des troupes et matériels en cours de débarquements (Ponteau, Laurons, Bonnieu, Carro, Verdon, Sainte-Croix ou Boumandariel). Techniques ensuite, car elle autorise une lecture simple et visible des techniques de construction mises en œuvre par les Allemands, notamment pour les fouilles des emplacements de casemates. La position, construite sur un terrain rocheux friable (calcaire) conserve en outre de nombreux vestiges de tranchées et d'organisations légères (nids de mitrailleuses). Sa position isolée devrait permettre en outre d'en assurer la conservation. Un relevé précis des différents ouvrages (non réalisé après la guerre) serait d'un enseignement précieux pour comprendre les principes d'organisation d'une position puissante, mais établie dans l'urgence.

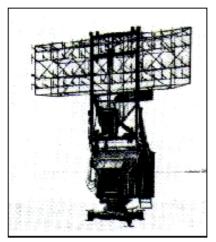
e. La station radar de Couronne (n° 16)

Dans le sud du Sémaphore de Couronne, au-dessus de l'anse du Verdon, la *Kriegsmarine* (la 6./M.A.A. 625) avait installé une importante station radar de détection antiaérienne. Cette station était équipée de deux radar de direction de tir: un radar anti-aérien *FuMO 214* (appellation marine du *Würzburg Riese FuSE* 65) et un radar anti-navires *FuMO* 2. La station possédait également un projecteur abrité et installé dans le bâtiment en surplomb de l'anse du Verdon (à droite sur la photo ci-dessous).



Photo aérienne du site radar de Couronne (SHM, 2 doc. 7, photo n°506). On distingue, de gauche à droite, le blockhaus du PC radar, le mur de protection du FuMO 2, les restes du FuMO 214 et le bâtiment du projecteur (type V 206).

Ces deux appareils étaient des radars actifs de détection et de direction de tir (« Funkmess Ortung » pour « FuMO »). Ces appareils étaient particulièrement en avance par rapport aux « Barrages David » français décrit plus haut.

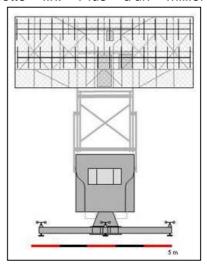


Le **Seetakt** 159 **FuMO 2** était la version marine du Freya FuMG 39 G(gB) 160 de la Luftwaffe. Son nom d'usage était « Calais ». Ce radar était issu des premières recherches menées par les professeurs Künhold et Hollmann au sein de la société qu'ils créèrent en 1934, la Gesellschaft für Elektroakustische Mechanische Apparate (GEMA). Après des essais prometteurs en 1937, les premiers exemplaires furent livrés à la Kriegsmarine en 1938 (pour être notamment installés sur le cuirassé *Graf Spee*). La *Luftwaffe* se montra intéressée et une version terrestre mobile fut concue à cette fin. Plus d'un millier

d'exemplaires furent construits au cours de la guerre. Le *FuMO 2* possédait une portée maximale de 20 km – avec une précision de 70 m - et sa marge d'erreur en azimut était inférieure à 3°.

(ci-contre, schéma de constuction du Seetakt FuMO 2 « Calais » et ci-dessus, photod'un FuMG 39 G (gB), similaire au FuMO 2 extraite de http://www.radarworld.org)





Le *FuMO 214* ou *Würzburg Riese FuSE 65* ¹⁶¹ fut conçu par la société Telefunken sous l'impulsion du professeur Runge, dont les travaux menés depuis 1935 sur les ondes courtes débouchèrent sur un prototype présenté

à l'armée allemande en juillet 1939. Adopté dès 1940, il fut construit à plus de 300 exemplaires. Il s'agissait d'une antenne parabolique de 7,4 m de diamètre (voir ci-dessus à gauche une photo extraite de http://www.radarworld.org) ayant une portée d'environ 80 km. Sa marge d'erreur en azimut était inférieure à 0,2° et en élévation (détermination de l'altitude) inférieure à 0,1°. Moyennant quelques modifications (dont nous ignorons si celui de Couronne fit l'objet), il pouvait également servir pour la veille marine.

Pour « See Taktish » ou tactique navale.

FuMG est l'acronyme de Funk Meβ Gerät, soit appareil radio de mesure.

FuSE est l'acronyme de Funkmeβ Siemens [le fabricant] Erkennung [reconnaissance]. Il existait cinq fabricants allemands pour ces différents types de radar : GEMA, Telefunken, Lorenz, Siemens et AEG.



Le poste de commandement de la station était vraisemblablement installé dans le blockhaus massif (voir ci-contre et à gauche sur la photo n°506 du SHM) qui subsiste encore au carrefour du sud de Couronne. Ce bâtiment rassemblait les écrans des radars et les tables tracantes, les systèmes de communication (téléphones et radio) et les locaux pour le personnel (environ 25 hommes). Ce blockhaus, construit avec soin et visiblement de grande qualité, correspond au plan-type V 206, dont il est le seul exemplaire sur la côte méditerranéenne (il n'en existe que deux exemplaires sur la côte atlantique). Il mériterait une étude plus poussée et, le cas échéant, des mesures de protection.

f. La batterie d'Arnette (ou Saint-Pierre) (n° 12) – Codée Wn 048

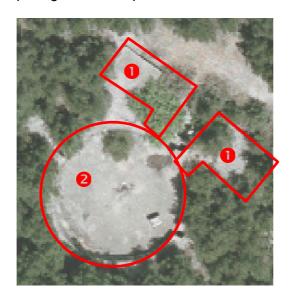
La batterie d'Arnette était une position d'artillerie de côte de l'armée de terre allemande (*Heer*). Elle était armée de trois pièces de 17 cm K18L/50 sur plates-formes en cuve circulaires, avec soutes à munitions attenantes. Cette batterie commandée par 3 officiers, était servie par 21 sous-officiers et 61 hommes, formant la 12./H.K.A.R. 1290. Les trois canons, d'une portée de 28 km, lui permettait de doubler la concentration du tir de Cavalas. D'une portée supérieure de 10 km à celle de la batterie française de Couronne (18 km), ces deux batteries pouvaient ainsi commander une zone comprise entre Faraman à l'ouest et le cap Croisette à l'est, soit à la fois le golfe de Fos et la baie de Marseille.



L'ancienne carrière d'Arnette, au nord de la position abritait les casernements (ci-contre, photo des vestiges pris en novembre On ignore si les 2006). installation de l'ancien sémaphore avaient réutilisées. Il semble que la défense rapprochée de la batterie ait été assurée par deux canons de 7,5 cm FK16 nArt et un projecteur

de 150 cm, ainsi que deux canons de 2 cm Flak 30 et un canon de 2 cm Flak 38 Vierling (quadruple).

Ce site a été récemment dégagé (2006) à l'occasion d'opérations de débroussaillage et les trois cuves avec leurs soutes attenantes sont bien visibles. Il est toutefois regrettable que l'un d'entre elles ait fait l'objet de tentatives de destruction/remblayage. La batterie d'Arnette était également protégée au nord par les installations de la position de Bonnieu.



Plateforme des canons de 17 cm KL/50 (♠), avec ses soutes attenantes (♠) (Orthophotoplan n° 81825-11900)

g. La batterie des Bastides (n° 17)

Non loin de Cavalas, située à l'intérieur des terres, dans une ancienne zone de carrières au nord de la voie ferrée à proximité des Bastides, se trouve une position non référencée dans les archives françaises et allemandes, et fréquemment confondue avec celle d'Arnette - les Soubrats. Elle est vraisemblablement du conception et de construction tardive. Elle semble, en effet, répondre d'avantage aux principes défendus par Rommel que par Rundstedt.

Cette puissante position est l'oubliée de cette partie du Südwall! Dans son inventaire officiel déposé au SHM, le capitaine de vaisseau Delpeuc'h ne la

mentionne pas. Cette situation pourrait s'expliquer par son isolement et sa construction tardive. Il ne peut en effet s'agir que d'un ouvrage réalisé dans l'urgence (pas de soutes à munitions, pas de casemates, pas d'abris à personnels) pour palier les retards de construction de Cavalas et/ou en renforcer la puissance.



Ce site est aujourd'hui difficile d'accès et les trois plates-formes sont largement dissimulées par la végétation. L'une d'entre elles est en outre noyée sous 1 à 2 m d'eau. Demeurent dans le béton les traces des fixations des pièces, dont le grand arc de cercle permettant le pointage en azimut.

Cette position ne présente, en elle-même pas d'intérêt historique ou technique particulier.

3. LE DEBARQUEMENT DE PROVENCE ET LA LIBERATION

Ainsi que nous l'avons évoqué, les inspections du maréchal Rommel, en février et mai 1944, avaient conduit à une accélération et un renforcement des travaux de défense du littoral méditerranéen. L'A.O.K. 19 avait identifié trois régions probables de débarquement en Méditerranée :

- Narbonne Bézier Montpellier,
- l'embouchure du Rhône,
- la Riviera française.

A partir de juin 1944, le débarquement de Normandie (opération « *Overlord* » - 6 juin 1944) change radicalement les priorités du haut commandement allemand. La *19.Armee* voit dès lors son potentiel dépendre essentiellement des besoins du front d'invasion de Normandie et non pas de la situation de la côte sud de la France.

3.1 Les opérations préparatoires des Alliés

Le 10 juillet 1944, l'*Armeegruppe G* signale à l'*OB West* que les positions ennemies dans la Méditerranée révélaient une fin prochaine des préparatifs de débarquement, soit sur la côte sud de la France, soit dans le golfe de Gênes. Ceci se traduisait par une importante concentration de transports et de bateaux de débarquement, ainsi que par des mouvements de porte-avions et une activité aérienne constante. A cela s'ajoutait une pression accrue de la Résistance française sur les arrières des Allemands, entreprise dès le mois d'avril 1944. Le 24 juillet 1944, l'*Armeegruppe G* informe l'*OB West* d'un accroissement majeur des bombardements alliés sur l'arrière-pays. Les actes de sabotage se multiplient également sur les transports et les dépôts ferroviaires ¹⁶².

Malgré ces signes avant-coureur, le front normand demeure prioritaire et, le 26 juillet 1944, l'*OB West* ordonne le transfert du *LVIII.Panzerkorps*, avec ses trois divisions, vers la Normandie. La *338.I.D.* est également transférée vers le nord-ouest, avec des éléments anti-chars des division installées sur la côte. La *19.Armee* obtient toutefois le maintien dans le sud de la *11.Panzerdivision*, stationnée dans la zone Gaillac-Toulouse-Carcassonne-Albi et capable d'intervenir à l'est du Rhône en 24 heures. Le 3 août, l'hypothèse d'un débarquement dans le sud de la France est confirmée par l'*OB West*: plusieurs divisions françaises sont en effet retirées du front de Toscane et les bombardements systématiques des voies de communication du Rhône et du Var laissent présager une opération de grande envergure entre ces deux fleuves.

¹⁶²

Colonel Manfred Kehrig, « Le point de vue allemand », in La Libération de la Provence – Les armées de la Liberté, Colloque international de l'Institut d'Histoire de la Défense (IHD), 1994 (http://stratisc.org – consultation janvier 2005).

Le 7 août, sont signalés les dynamitages par la Résistance de deux voies ferrées, deux ponts routiers, cinq tronçons de voie ferrée et deux tronçons de câbles. Ces actions conduisent l'*OB West* à identifier avec certitude la région située à l'est du Rhône comme zone débarquement probable. Le 9 août 1944, Adolf Hitler diffuse un ordre à destination des commandants de *Festungen* et des zones de défense :

« Les places fortes doivent tenir aussi longtemps qu'il reste un homme et une arme. Une justice pénale stricte doit être appliquée en cas de soulèvement de la population et les troupes de l'Est doivent avoir carte blanche pour la répression et le contreterrorisme » 163.

Les défenseurs allemands de Toulon et Marseille devront donc se faire tuer sur place jusqu'au dernier... A partir du 11 août, les bombardements alliés ne se limitent plus aux voies de communication et ouvrages d'art, mais visent également les ouvrages de défense, les installations radar, les aéroports et les positions de DCA. Les liaisons téléphoniques avec les îles de Port-Cros et du Levant sont interrompues et les stations de guet des caps Bénat, Nègre, Camarat et Antibes sont mises hors d'usage. Le 12 août, en début de matinée, les reconnaissances aériennes allemandes signalent la présence de 70 à 100 navires de transport dans le golfe d'Ajaccio. Le Führer ordonne alors à la 11.Panzerdivision de faire route vers le Rhône. Le 13 août, vers 1h30, les ponts sur le Rhône et le Var sont violemment bombardés et les services de reconnaissance allemands signalent le rassemblement de grands convois dans les ports de Corse et d'Afrique du nord. Le soir du 14 août, à 18h05, la Luftwaffe rend compte du départ d'une partie de cette flotte d'Ajaccio en direction du nord-ouest : l'OB West est désormais certain que le débarquement est pour le 15 août et la 19. Armee met en état d'alerte maximale les troupes qui lui restent.

A cette date, malheureusement pour les Allemands, la 338.I.D. a déjà envoyé un de ses régiments au nord et le reste de ses unités est en route pour Arles, zone de concentration avant le départ pour la Normandie. La 244.I.D., en charge de la défense de Marseille, est donc contrainte de se déployer vers l'ouest (Estaque et Martigues) pour remplacer la 338.I.D., tandis que les 198.I.D. (Narbonne) et 189.I.D. (Montpellier) font route vers l'est pour prendre en charge le delta du Rhône, également évacué par la 338.I.D. Le général Blaskowitz avait ordonné, le 13 août, à la 11.Panzerdivision de franchir le Rhône. Dans la nuit du 14 au 15 août, le franchissement du Rhône par les trois divisions (198.I.D., 189.I.D. et 11.Panzerdivision) est à peine entrepris et se heurte à une pénurie de véhicules, au harcèlement des FFI entrés en actions et, non des moindres, à la destruction totale des ponts sur le Rhône 164.

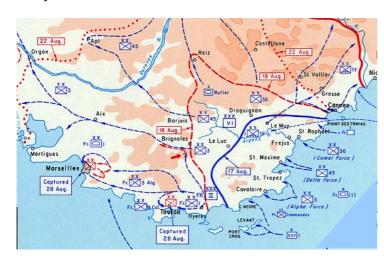
Ce sont donc des forces diminuées, en plein mouvement et commandées par des états-major réduits, qui encaissent le choc du débarquement allié entre Saint-Raphaël et le cap Nègre. Rappelons en effet que depuis le 3 juillet 1944, l'*OB West* a connu trois chefs successifs : Von Rundstedt démis par Hitler et remplacé par le maréchal Von Kluge, lui-même remercié le 17 août en raison de son échec en Normandie et remplacé par le maréchal Walther Model (1891-1945) ¹⁶⁵. Le maréchal

¹⁶³ Cité par le colonel Manfred KEHRIG, op.cit..

Jeffrey J. CLARKE et Robert R. SMITH, *Riviera to the Rhine*, US Army in World War II – The European Theatre of Operations, Centre of Military History (CMH), US Army, Washington, D.C., 1993, p. 65-68.

Le maréchal Model avait gagné ses lettres de noblesse sur le front russe en bloquant l'avancée des Soviétiques en juillet 1944. Il commandait l'*OB West* durant les batailles d'Arnhem (Pays-Bas) et des Ardennes (Belgique). Après le franchissement du Rhin par les Alliés, il fut encerclé dans la poche de la Ruhr. Il préféra se suicider le 21 avril 1945, plutôt que d'être fait prisonnier.

Von Kluge se suicida d'ailleurs en rentrant en Allemagne. Enfin, le vice-amiral Paul Wever (1893-1944), responsable de la défense des côtes méditerranéennes, succomba à une crise cardiaque le 11 août 1944... Le contre-amiral Heinrich Ruhfus (1895-1955), commandant le secteur de Toulon, le remplaça dans la foulée. C'est donc une armée allemande quelque peu désorganisée, qui fut confrontée à la difficile nécessité de prendre des décisions rapides et efficaces, face aux troupes françaises et américaines.



Source : US Military Academy Atlases (West Point)

Le 15 août au matin, les opérations de débarquement se déroulent avec efficacité. Les Alliés sont rapidement en avance sur leurs plans et la libération des ports de Toulon et Marseille va finalement se dérouler simultanément, avec deux semaines d'avance sur ces plans.

3.2 La libération de la région de Marseille – Martigues - Fos

Les premiers mouvements dans la région de Marseille sont entrepris par la Résistance à partir du 19 août 1944, alors que le général Joseph de Goislard de Monsabert (1887-1981) ¹⁶⁶ vient de recevoir l'ordre du général de Lattre de Tassigny de saisir Aubagne et d'encercler Marseille avec sa 3^e Division d'Infanterie Algérienne (3ème DIA). A cette date, les défenses allemandes ont largement diminué. Après l'échec de la contre-offensive de Mortain (qui coûte son commandement à von Kluge) et la destruction/neutralisation des forces allemandes dans la poche de Falaise, l'OB West craint l'isolement du Armeegruppe G (sud de la France) et l'anéantissement de la 19.Armee. Hitler est saisi de la question du retrait des Armeegruppen G et B (Normandie) et, convaincu par l'OKW, il lance l'ordre de retraite de l'Armegruppe G le 17 août à 11h15. En raison des difficultés de communications, l'ordre ne parvient à la 19.Armee que le 18 août à 11h00 ¹⁶⁷.

Saint-cyrien de la promotion de 1907, Joseph Goislard de Monsabert est capitaine en 1914. Au sein du 1^{er} régiment mixte de Tirailleurs et de Zouaves (1^{er} Division Marocaine), il gagne la Légion d'Honneur et obtient sept citations. Général de brigade en 1941, il s'efforce de maintenir en forme l'Armée d'Afrique. Au moment du débarquement américain en Afrique du Nord, il prépare l'arrivée du général Giraud. Déchu de la nationalité française par Vichy, il prend le commandement de la 3^{ème} DIA en 1943. Au cours de la campagne d'Italie, face au Monte Cassino, c'est sa division qui, le 12 mai 1944, ouvrira la route de Rome aux Alliés sur le Garigliano. Après la libération de Marseille, il est fait citoyen d'honneur de la ville. Il meurt à Dax le 13 juin 1981.

Jeffrey J. CLARKE et Robert R. SMITH, op. cit., p. 134-136.

Le 19 août l'A.O.K. 19 diffuse ses instructions pour une retraite en trois temps, depuis la ligne Marseille / Aix-en-Provence jusqu'au Rhône, devant être atteint au matin du 22 août. Conformément aux ordres d'Hitler, Toulon et Marseille devaient être défendus jusqu'à la mort, ralentissant et mobilisant les Alliés, permettant ainsi un retrait ordonné des autres unités jusqu'au Rhône (Avignon), puis la remontée vers Lyon. A partir du 20 août, alors que les premiers combats pour la libération de Marseille s'engagent et que les restes des 198.1.D. et 338.1.D. repassent le Rhône vers l'est avec la 11.Panzerdivision pour tenir la Durance et protéger la retraite, les unités qui occupent la région de Martigues-Fos se retirent vers le nord.

Tandis que les unités de la 244.I.D., sous le commandement du général Hans Schaeffer, se barricadent dans Marseille, les derniers Allemands évacuent Martigues le lundi 21 août 1944, non sans avoir préalablement sabordé les armes qu'ils ne pouvaient emporter et saboté les installations portuaires de Port-de-Bouc, les équipements industriels et les voies de communication (dont le pont ferroviaire sur le canal de Caronte). Au matin du 22 août, quasiment toutes les unités allemandes étaient rassemblées dans la région d'Avignon, à l'ouest du Rhône, prêtes à entreprendre leur remontée vers Lyon. L'ordre de mouvement fut donné le lendemain soir, ne demeurant en arrière, pour protéger la retraite, que les unités restantes de la 338.I.D. (tenant un front en arc de cercle d'Arles à un point situé à 30 km au nord d'Avignon et passant par Orgon sur la Durance) 168.

A cette date, les unités de la 3^e Division d'Infanterie américaine du lieutenant général John W. O'Daniel (1894-1975) ont déjà pris pieds à Martigues et entament leur poursuite de la 19. Armee vers le nord. La ville pu donc être libérée une semaine avant la reddition de la Festung Marseille et sans que des combats meurtriers s'y déroulent. Les Allemands laissèrent néanmoins derrière eux des positions sabotées toujours dangereuses pour la population (armes, munitions, explosifs, mines, grenades, etc.), des installations détruites et des patriotes froidement exécutés.

lci se trouve le terme de notre travail consacré à l'historique des défenses côtières du secteur de Martigues, dont certaines, riches d'un passé chargé d'histoire, méritent un avenir patrimonial, culturel et technique. J'espère y avoir modestement contribué, à l'initiative de Monsieur le Maire de Martigues, Paul Lombard, et avec le soutien de ses équipes municipales, au premier chef desquelles je dois remercier Madame Nadine Megel, Directrice générale adjointe des Services, chargée de la DTA, et Monsieur Francis Francisca, de l'Agence du littoral.

Paris, Décembre 2007 Frédéric Saffroy

Jeffrey J. CLARKE et Robert R. SMITH, op. cit., p. 141-143.

LISTE DES ANNEXES:

Annexe 1	Plan de localisation des différents ouvrages étudiés				
Annexe 2	Les défenses françaises sur le territoire de Martigues (1939-1940)				
Annexe 3	La chaîne de commandement allemande (<i>Heer</i> et <i>Kriegsmarine</i>) des ouvrages côtier sur le territoire de Martigues				
Annexe 4	Défenses de Martigues (1943-1944) Coordination tactique des positions de la <i>Heer</i> et de la <i>Kriegsmarine</i>				

TABLE DES MATIERES

Pa	rtie 1	1888-1939 E	DE L'ABANDON A LA RECONSTRUCTION	p. 02	
1.	1888	-1914 : le dé	classement des batteries du golfe de Fos et de Martigues	p. 03	
2.	La Première Guerre Mondiale			p. 04	
	2.1.	1914 : le dés	sarmement des ouvrages de côtes	p. 04	
		Les « 240 g	uerre »	p. 05	
	2.2.	1915-1917 :	la menace sous-marine	p. 06	
		La poudrer	ie de Port-Saint-Louis du Rhône	p. 06	
	2.3. 1917 : la création de la <i>Direction Générale de la Guerre Sous-Marine</i> et le de la défense des côtes à la Marine			transfert p. 08	
	2.4.	1917-1918 :	la prise en main de la défense des côtes par la Marine	p. 09	
	2.5	·			
	2.6	-			
		Une nouvelle menace : l'avion			
3.	L'Après Guerre			p. 15	
	3.1	Novembre 1918 : l'Armistice et ses suites p			
	3.2	2 1920-1922 : les programmes fondateurs de la défense des côtes p.			
		la laborieuse réalisation du <i>Programme de défense des côtes</i>	p. 19		
		Le canon d	e 340 Mie 1912	p. 19	
	3.4	1934-1935 :	les batteries de Couronne et Fort Vauban	p. 24	
		Le canon d	e 75 mm SA M ^{le} 1908 Schneider	р. 25	
Ра	rtie 2	1939-1945 :	de la Mobilisation à la Libération	p. 26	
1.	D	E LA MOBILIS	SATION A L'INVASION DE LA ZNO (1939-1942)	p. 28	
	1	.1 Septer	mbre 1939 – 25 juin 1940 : « <i>l'Étrange défaite</i> »	p. 28	
			La Mobilisation	p. 28	
			électromagnétique, les « Barrages David » et les premiers r		
	"	rançais 112	La Drôle de guerre (septembre 1939-10 mai 1940)	p. 30 p. 31	
		1.1.3		p. 31	
	1		1940 – 27 novembre 1942 : le dépeçage de la France	p. 33	
		•	Les batteries de côte	p. 33	
		1.2.2	La défense anti-aérienne	p. 34	
		1.2.3	La défense du littoral	p. 35	
		1.2.4	L'invasion de la ZNO	p. 35	

2.	L'oc	CUPATIO	N ALLEMANDE (1942 – 1944)	p. 37	
	2.1	Les u	nités allemandes à Martigues	p. 37	
		2.1.1	La 338. Infanterie Division	p. 39	
		2.1.2	L'Artillerie Kommandeur 2	p. 40	
	Le canon 10,5 cm K 331 (f)				
	Le canon 17 cm K 18 L/50				
		2.1.3	Le Marine Artillerie Abteilung 625	p. 41	
	Le canon de 138 mm M ^{ie} 1910				
	Le canon de 210 mm K 39/40				
	2.2	Le Mit	ttleMeer Küsten Front ou Südwall à Martigues	p. 43	
		2.2.1	Les principes de conception et d'organisation	p. 44	
		2.2.2	La construction du Südwall	p. 45	
		2.2.3	Les ouvrages du Südwall à Martigues	p. 47	
			a. La batterie de l'Espanet (n° 03) – Codée Wn 068	p. 48	
			b. La batterie de l'Auguette (n° 04) – Codée Wn 040	p. 50	
			c. La batterie de Lavéron (n° 06) – Codée Wn 042	p. 51	
			d. La batterie de Cavalas (n° 08-09) – Codée Stp 049	p. 52	
			e. La station radar de Couronne (n° 16)	p. 54	
		e Wn 048			
				p. 56	
			g. La batterie des Bastides (n° 17)	p. 57	
3.	LE DEBARQUEMENT DE PROVENCE ET LA LIBERATION				
	3.1 Les opérations préparatoires des Alliés				
	3.2	La libe	ération de la région de Marseille – Martigues - Fos	p. 60	
Ann	Annexes				